Rapport d'activité 2025

Cour d'appel : **Bordeaux**

Tribunal judiciaire : **Bordeaux**

MJD HAUTS DE GARONNE



05 57 77 74 60

45 avenue de la Libération
33310 LORMONT

mjd-lormont@justice.fr

www.maisondejustice.fr

MJD Lormont

@mjdlormont

Présidente du tribunal judiciaire :

Mme Emmanuelle PERREUX

Procureur de la République :

M. Renaud GAUDEUL

Date de la convention constitutive initiale : 12 mai 1997

Date d'ouverture : 15 septembre 1998

Convention modifiée le 16 septembre 2008

Avenant à la convention modificative en juin 2019

Magistrat en charge de la coordination des MJD (art. 131-7 du COJ) :

Mme Sonia BELLIER

05.47.33.90.00

sonia.bellier@justice.fr

Personnel de greffe en charge du fonctionnement et de la coordination de la MJD (art. 131-10 du COJ) :

Mme Souad MOHAMED-HAMROUN

05.57.77.74.60

souad.mohamed-hamroun@justice.fr

Rédacteur du rapport : Souad MOHAMED-HAMROUN

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS PRATIQUES 3
Les locaux 4
L'équipement informatique 5
Le personnel permanent 6
II - L'ACTIVITÉ 7
L'activité globale de la MJD 7
Les intervenants 8
III - ACTIONS DE COMMUNICATION ET PARTENARIATS 26
Participation aux évènements nationaux 26
Actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté 29
Actions partenariales en direction de la jeunesse 31
Actions d'accès au droit auprès de publics spécifiques 32
Actions menées avec les partenaires locaux 33
Stagiaires – Parcours Justice 34
IV BILAN ET PERSPECTIVES 35
Taux de remplissage permanences Accès au droit 35
Profil usagers MJD HDG 36
Convivialité au sein de la MJD HDG 38
Focus QPV 39
Perspectives et projets 2026 40

PROPOS LIMINAIRES

Les maisons de justice et du droit (MJD) sont des établissements judiciaires résultant d'un partenariat entre le ministère de la justice et une collectivité locale. Nées d'initiatives locales au début des années 1990, leur développement a nécessité un cadre législatif. La loi n°98-1163 du 18 décembre 1998 a ainsi réglementé l'existence de ces structures. Le décret n°2001-1009 du 29 octobre 2001 puis la circulaire d'application du 24 novembre 2004 sont venus compléter le dispositif.

En application de l'article R131-1 du code de l'organisation judiciaire (COJ), les MJD *« assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des litiges peuvent s'y exercer.* ».

Il existe à ce jour, 150 MJD réparties au sein de 30 cours d'appel et de 66 départements.

En Gironde, on dénombre trois maisons de justice et du droit situées à Bordeaux, Lormont et depuis le 1er septembre 2023 à Lesparre-Médoc.

La maison de justice et du droit des Hauts de Garonne est le fruit d'un partenariat abouti entre le Tribunal Judiciaire de Bordeaux, la Préfecture de la Gironde, le Département de la Gironde, le barreau de Bordeaux, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'association Hauts de Garonne Développement et les communes suivantes : Ambarès et Lagrave, Ambès, Artigues près Bordeaux, Bassens, Beychac et Cailleau, Bonnetan, Bouliac, Camarsac, Carbon Blanc, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Cenon, Croignon, Fargues Saint Hilaire, Floirac, Lormont, Montussan, Pompignac, Sainte Eulalie, Saint Loubès, Saint Louis de Montferrand, Saint Sulpice et Cameyrac, Saint Vincent de Paul, Sallebœuf, Tresses et Yvrac.

Tous ces partenaires ont signé une convention en date du 12 mai 1997 relative à la création, au fonctionnement ainsi qu'à la gestion financière, convention modifiée le 16 septembre 2008 et un avenant à la convention modificative relative à la constitution et au fonctionnement au mois de juin 2019.

La MJD a ouvert ses portes **le 15 septembre 1998** avenue de Paris à Lormont et depuis 2007, elle est située 45 avenue de la Libération à Lormont.

I. INFORMATIONS PRATIQUES

➢ Les locaux

Les locaux de la MJD, d'une **surface de 310,60 m2** sont facilement accessibles, à proximité d'une station de tramway et **adapté aux personnes à mobilité réduite.**

La MJD dispose de lieux de confidentialité pour l'accueil du public.



➢ Coordonnées complètes de la MJD

45 avenue de la Libération
33310 LORMONT
05.57.77.74.60

Site Internet : www.maisondejustice.fr

➢ Les horaires d'ouverture au public et d'accueil téléphonique

Lundi :	09h – 12h / 13h30 – 17h00
Mardi :	09h – 12h / 13h30 – 17h00
Mercredi :	09h – 12h / 13h30 – 17h00
Jeudi :	09h – 12h / 13h30 – 17h00
Vendredi :	09h – 12h

➢ Fermetures de la MJD en 2025 :

Pont Fête du travail :	2 mai 2025
Pont 8 mai 1945 :	9 mai 2025
Pont de l'Ascension :	30 mai 2025
Vacances d'été :	3 au 21 août 2025
Vacances de noël :	23 décembre au 1 janvier 2026 inclus

➢ Courriels :

mjd-lormont@justice.fr
mjd@maisondejustice.fr

Équipement	Nombre de salles
Accueil	1
Salle d'attente	1
Salle de réunion	1
Bureaux pour le personnel permanent	2
Bureaux pour les intervenants	5 (dont 1 commun avec le personnel permanent)

L'accueil constitue le premier point de contact : il permet d'orienter et d'informer les usagers. Il est confidentiel, permettant de garantir la discrétion des échanges.





La salle d'attente est organisée en deux zones distinctes, permettant de différencier les personnes reçues sur rendez-vous de celles se présentant sans rendez-vous, et ainsi fluidifier l'accueil du public.

Une salle de réunion polyvalente accueille à la fois les réunions de travail et les actions d'animation.



➢ L'équipement informatique

Nombre total de postes informatiques		Date du dernier renouvellement :
Nombre de postes du ministère de la Justice	9	07/10/2022 (poste accueil)
Nombre de poste de la collectivité locale	2	

Nombre de postes connectés à internet	9
Nombre de postes avec accès au RPVJ	1
Nombre de postes équipés pour la visio-conférence	2

Chaque bureau est équipé d'un poste informatique avec accès internet. Le greffier dispose quant à lui d'un poste informatique dédié, avec accès aux applicatifs du ministère ainsi qu'aux logiciels métiers nécessaires à l'exercice de ses missions (WINCI, CASSIOPEE).

Le personnel permanent dispose d'une adresse « justice.fr ».

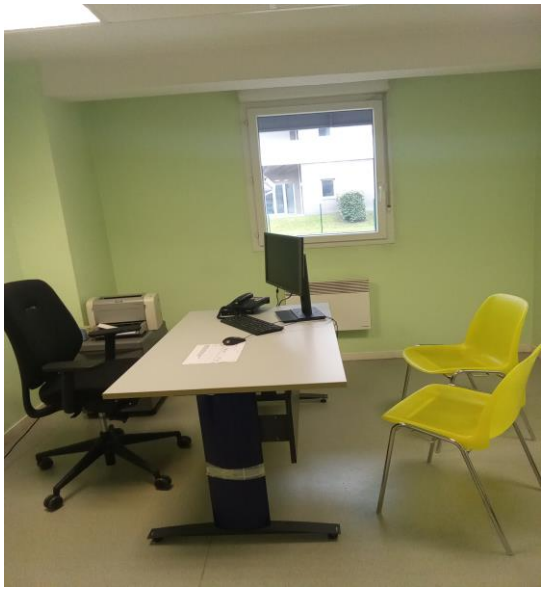

Bureau intervenant pourvu d'un poste informatique

L'accueil est équipé d'un poste informatique ainsi que d'un ordinateur portable

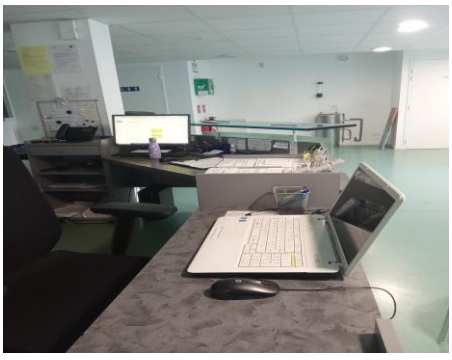

➢ Le personnel permanent

Personnel permanent de la MJD au 31.12.2025 :

	Prénom/Nom	Fonction	Temps de travail hebdomadaire en ETPT
Personnel justice	Souad MOHAMED-HAMROUN (prise de fonction en mars 2025)	Greffière	38h30
Personnel de la collectivité locale	Souad TAKANI	Assistante administrative	35h00
	Estelle LASJAUNIAS	Juriste	35h00

Souad TAKANI occupe les fonctions d'assistante administrative, recrutée le 15 janvier 2024 par l'association Hauts de Garonne Developpement.

Estelle LASJAUNIAS est juriste accueillante en charge d'animations, recrutée le 17 janvier 2025 par l'association Hauts de Garonne Developpement en remplacement de la précédente titulaire du poste.

Un volontaire en service civique, Alexane RONCIN, accueilli par les services judiciaires, a pris ses fonctions en octobre 2025, pour une durée de 7 mois. Elle exerce des missions conformes aux orientations fixées par la note de la Direction des services judiciaires du 21 mars 2024. Dans ce cadre, elle contribue principalement à l'accueil, à l'information et à l'orientation du public, en appui à l'équipe de la MJD, facilitant ainsi l'accès aux dispositifs existants et la compréhension des démarches juridiques.
Elle participe également à l'organisation et à l'animation à destination de groupes scolaires, dans une logique de sensibilisation à l'institution judiciaire et de promotion de la citoyenneté. La volontaire apporte un appui aux usagers dans la constitution de leurs dossiers d'aide juridictionnelle.

Fin 2025, l'organisation a été impactée par l'arrêt maladie prolongé de Madame LASJAUNIAS.

Ces ajustements témoignent de la nécessité d'adapter en continu les moyens humains aux contraintes rencontrées, afin d'assurer le maintien des missions d'accès au droit dans des conditions satisfaisantes.

II. L'ACTIVITÉ

La MJD des Hauts de Garonne est située en **zone QPV.**

Dans le ressort du tribunal judiciaire se trouvent deux autres MJD :

- MJD de Bordeaux
- MJD de Lesparre-Médoc

➢ **L'activité globale de la MJD**

En application de l'article R131-1 du code de l'organisation judiciaire (COJ), les MJD *« assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des litiges peuvent s'y exercer.* ».

MISSIONS	ACTIVITÉS	Nombre de personnes reçues en présentiel et en distanciel (téléphone, visioconférence)		
		2023	2024	2025
Accueil	Accueil physique	8117	10190	15573
	Accueil téléphonique + mail	16173	19623	10210 + 306
	TOTAL ACCUEIL	**24290**	**29813**	**26089**
Accès au droit	Information, orientation et consultations juridiques	3165	3564	3227
	Délégué du défenseur des droits	196	223	162
	TOTAL ACCES AU DROIT	**3291**	**3787**	**3389**
Modes amiables	Conciliation	335	375	321
	Information sur la médiation	17	24	21
	TOTAL MODES AMIABLES	**352**	**399**	**342**
Aide aux victimes	Accompagnement et prise en charge des victimes	165	217	211
	TOTAL AIDE AUX VICTIMES	165	217	211
Activité pénale	Alternatives aux poursuites (audiences et stages)	776	873	929
	Autres activités pénales (SPIP, contrôle judiciaire)	508	439	460
	TOTAL ACTIVITÉ PÉNALE	**1284**	**1312**	**1389**
TOTAL		**29452**	**35528**	**31420**

➢ LES INTERVENANTS

Les acteurs institutionnels

La Maison de Justice et du Droit des Hauts de Garonne accueille plusieurs acteurs institutionnels intervenant dans le cadre de permanences régulières, contribuant à la mise en œuvre d'un service public de proximité en matière d'accès au droit et de réponse pénale.

LES DELEGUES DU PROCUREUR

Les cinq délégués du procureur de la République interviennent au sein de la MJD des Hauts de Garonne, les lundis, les 1er et 3em mardis du mois, et les vendredis matin. Ils accueillent un public venant sur convocation. Les mesures alternatives aux poursuites constituent l'essentiel de l'activité pénale.

80.6% de taux de remplissage des audiences

Le rythme des audiences est demeuré stable en 2025.

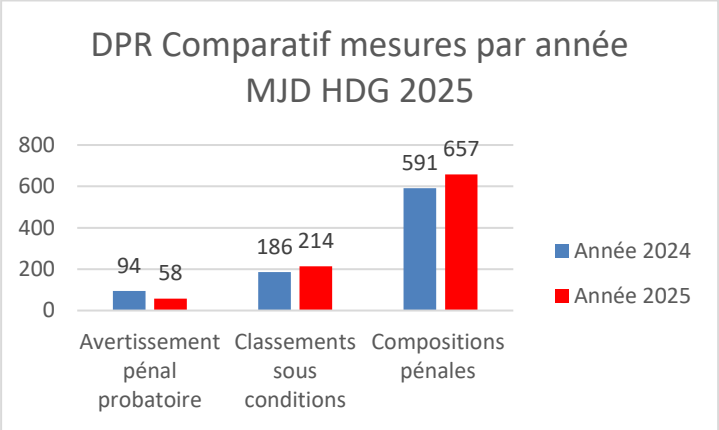

L'activité des délégués des procureurs de la République apparait en **progression en 2025,** avec **929 personnes reçues** contre 873 en 2024. Cette hausse peut s'expliquer en partie **par la prise en charge des re-convocations depuis septembre 2024 de la MJD de Bordeaux**.

La répartition des mesures met en évidence **une prédominance des compositions pénales**, qui demeurent largement majoritaires (657 mesures en 2025 contre 591 en 2024).
Les classements sous conditions connaissent également une progression.

Par ailleurs, les rappels à la loi, au nombre de 94 en 2024, sont remplacés par **les avertissements pénaux probatoires**, traduisant une évolution vers des réponses pénales plus formalisées et responsabilisantes.

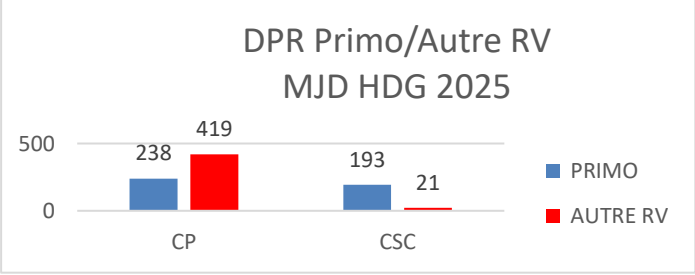

LES CONSEILLERS PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Les conseillères d'insertion et de probation, au nombre de trois, interviennent au sein de la MJD, chacune avec un rythme fixe : le mercredi toute la journée, le jeudi toute la journée et le vendredi matin. Les interventions se font sur convocation, selon le même principe que pour les audiences des délégués du Procureur de la République.

+ 6,4 % d'augmentation des convocations honorées en 2025

440 personnes ont été reçues en 2025, sur convocation pour 371 en 2024, soit une **progression de 18.6%.** Les SP (sursis probatoire) et les TIG restent les mesures les plus fréquentes.

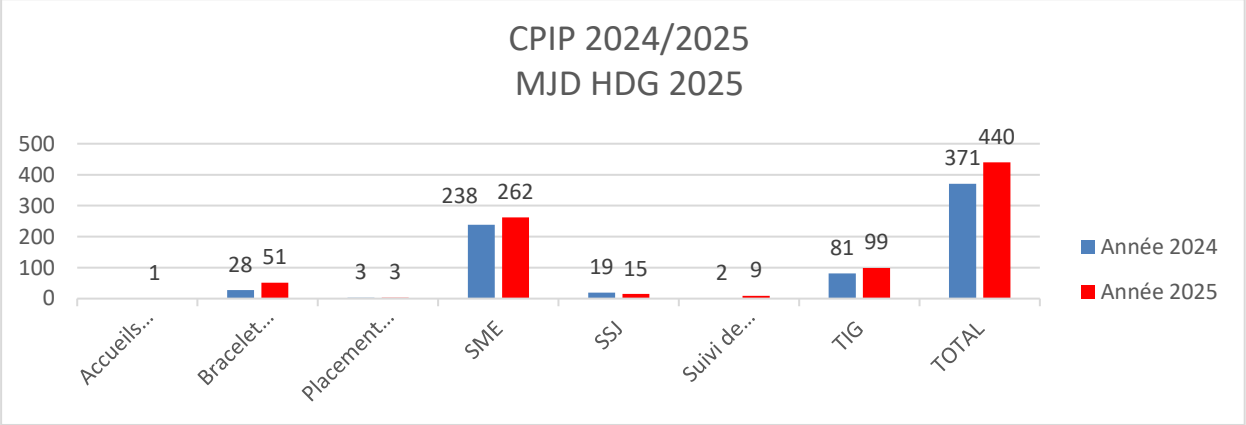

On observe une **augmentation marquée des mesures de bracelet électronique**, passant de 28 en 2024 à 51 en 2025, traduisant un recours croissant à ce dispositif comme alternative à la détention.

Une part importante **des suivis de plusieurs rendez-vous concerne** surtout les mesures de SP, le bracelet électronique et les TIG, confirmant le rôle du SPIP dans l'accompagnement à moyen et long terme.

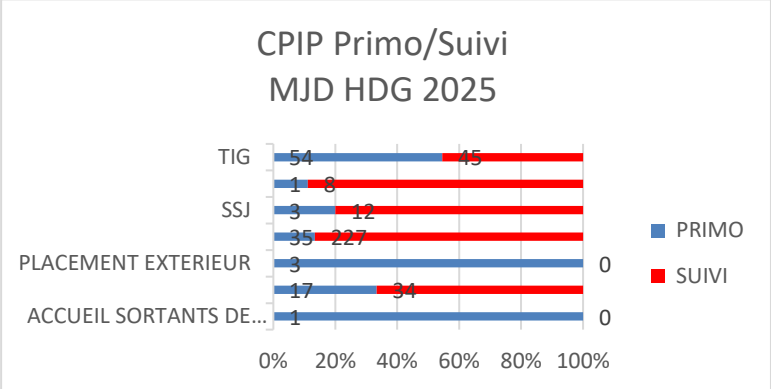

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

L'Officier du Ministère Public convoque les usagers pour des infractions de 1ere à 4eme classes. En 2025, cinq permanences ont été assurées.

Mesures	2024	2025
Classements	30	20
Autres	5	10
Total	35	30

L'OMP a reçu 30 personnes pour 34 convocations, soit un taux de remplissage de 88.2%.

LES DELEGUES DU DEFENSEUR DES DROITS

Les deux délégués du Défenseur des droits assurent habituellement deux permanences hebdomadaires d'une durée de 6 heures, à raison de 6 rendez-vous par permanence.

L'année 2025 a toutefois été marquée par l'arrêt maladie prolongé de l'un des délégués, du 5 mars au 16 septembre, suivie d'une fin de mission au 31 octobre 2025. Cette situation a entrainé une adaptation de l'organisation des permanences, avec une réduction temporaire de l'offre proposée aux usagers.

Un nouveau délégué a été désigné et a pris ses fonctions en janvier 2026, permettant de rétablir le niveau d'intervention initial.

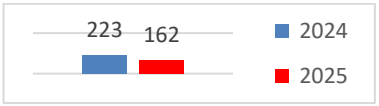

Les permanences du Défenseur des droits demeurent fortement sollicitées avec 162 usagers en 2025 (59 femmes et 103 hommes) traduisant un besoin important du public en matière d'accès au droit, notamment dans le domaine du **droit des étrangers,** qui demeure la principale thématique des saisines en 2025, dans la continuité de 2024, suivi du droit administratif.

83.3% de taux de remplissage des convocations

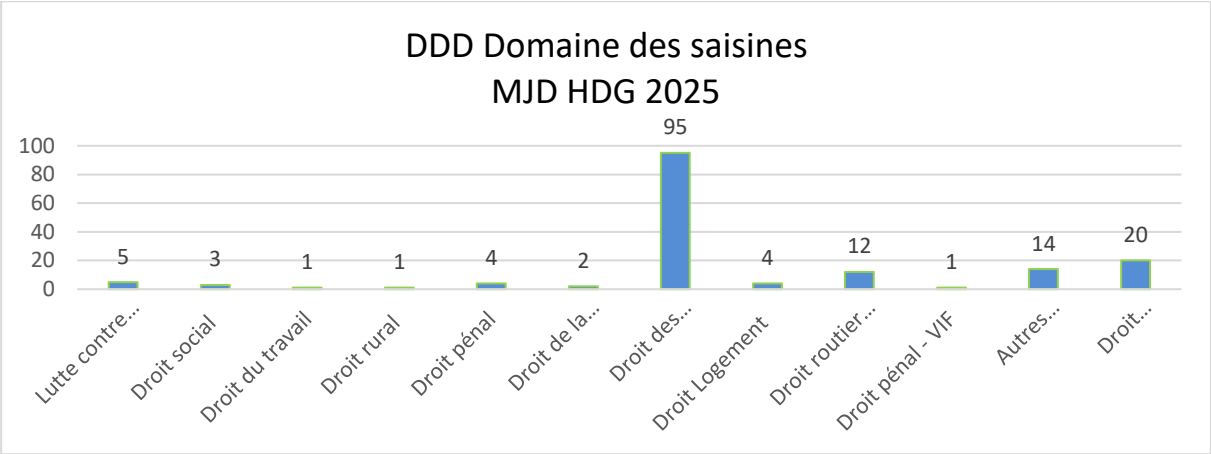

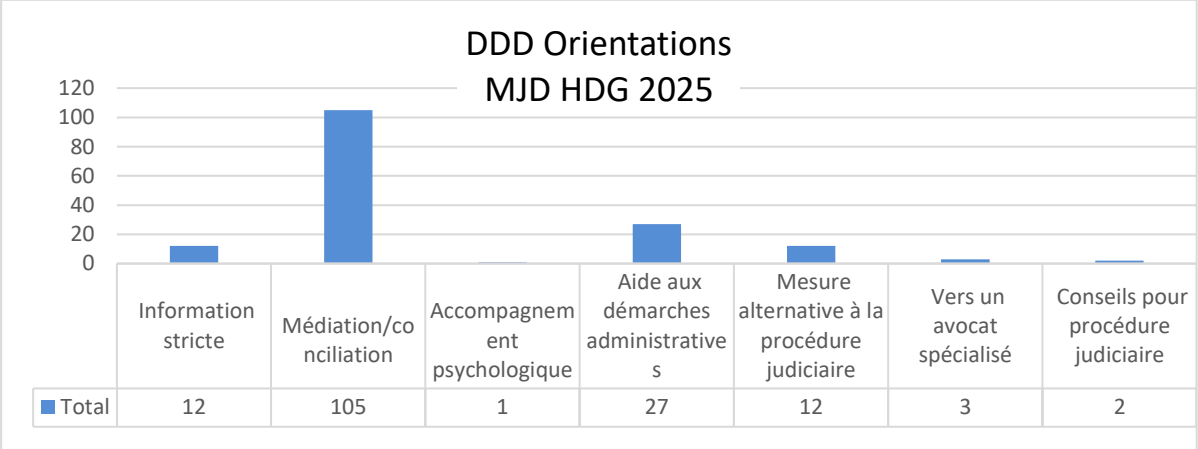

Les orientations proposées s'inscrivent majoritairement dans une logique de **résolution amiable** et d'accompagnement des démarches. **Les usagers sont principalement salariés, retraités ou étudiants.**

Le taux de remplissage des permanences se maintient à un niveau élevé, de **89,5%** en 2025, après un niveau déjà soutenu de 89% constaté en 2024, confirmant la stabilité de la fréquentation d'une année sur l'autre.

ASSOCIATION D'ENQUETE ET MEDIATION

L'association d'Enquêtes et de Médiations intervient à la MJD dans un cadre pénal pour accomplir des mesures présentencielles. En **2025, 13 personnes** ont été reçues, soit un niveau d'activité stable rapport à **2024, 12 personnes** avaient été accueillies. La prise de rendez-vous est assurée par l'association qui communiquent les dates à la MJD, soit 7 permanences en 2025.

PRADO REPARATION PENALE

L'association laïque du PRADO intervient au sein de la MJD dans le cadre de permanences organisées à raison de deux interventions mensuelles. Elle reçoit, dans un cadre pénal, des mineurs au moment des faits ou jeunes majeurs au jour de la convocation pour réaliser une mesure de réparation suivie par l'association, ou suivre un stage de citoyenneté.

Les dates de permanence sont communiquées semestriellement par l'association. La MJD met à disposition des locaux pour ces interventions, sans assurer la gestion du planning ni de prise de rendez-vous, qui relèvent directement de l'association.
En **2025, 19 entretiens ont été assurés à la MJD. En 2024, 23 personnes ont été reçues.**

Les permanences des associations AEM et PRADO REPARATION PENALE permettent de compléter l'offre d'accès au droit en proposant des accompagnements spécifiques adaptés aux besoins du public.

Les professionnels du droit

L'accès au droit est la principale activité exercée à la MJD des Hauts de Garonne avec **3942** personnes reçues en 2025. Cette activité s'organise sous la forme d'entretiens proposés uniquement sur rendez-vous avec un délai moyen d'attente entre 1 et 15 jours suivant l'intervenant. Le conseil juridique est assuré par les avocats. Les notaires assurent une permanence téléphonique deux fois par semaine. Les huissiers n'interviennent plus à la MJD depuis 2016.

LES AVOCATS
257 permanences

Les avocats interviennent toutes les semaines. Les consultations généralistes et spécialisées en droit social et de la famille, d'une durée de trois heures, se déroulent une fois par semaine.
Des permanences d'une durée de trois heures sont également dispensées deux fois par mois par les avocats en droit public et les avocats en droit des étrangers.

Afin de répondre à une demande croissante en matière du **droit du logement,** une permanence spécialisée a été mise en place à compter de février 2025, à raison de deux interventions mensuelles, d'une durée de trois heures. Une progression significative de 46,4% est observée.

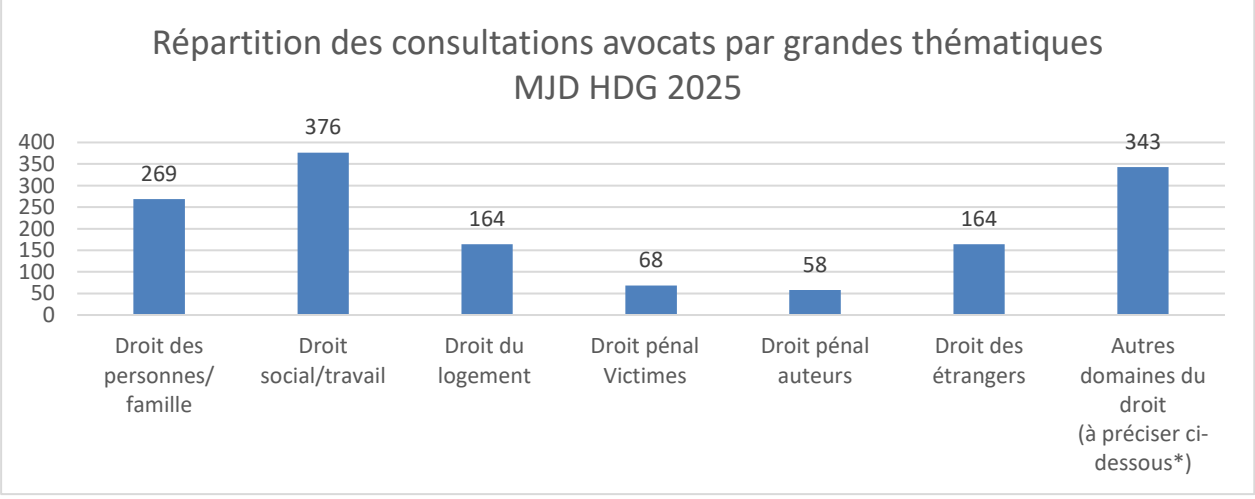

* autres domaines du droit : droit de la construction, droit des affaires, droit rural, droit des successions, droit de la consommation, droit fiscal …

Les problématiques liées au droit du travail et au droit social représentent la part la plus importante de l'activité et restent globalement inchangées par rapport à 2024. Les demandes relevant du droit des personnes et de la famille occupent également une place prépondérante. Le droit des étrangers et le droit du logement sont également particulièrement sollicités.

93,45 % de taux de remplissage

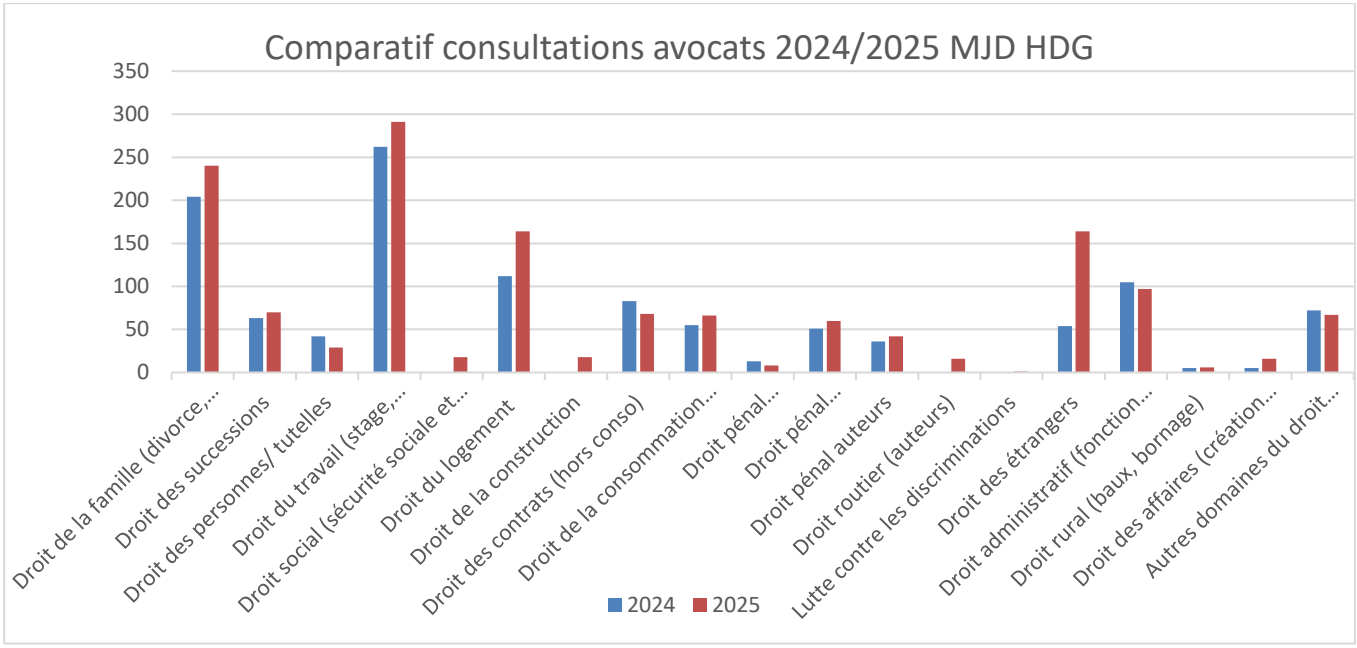

Le nombre de consultations d'avocats est en hausse, passant de 1232 en 2024 à 1441 en 2025, **soit une augmentation de 17%.**

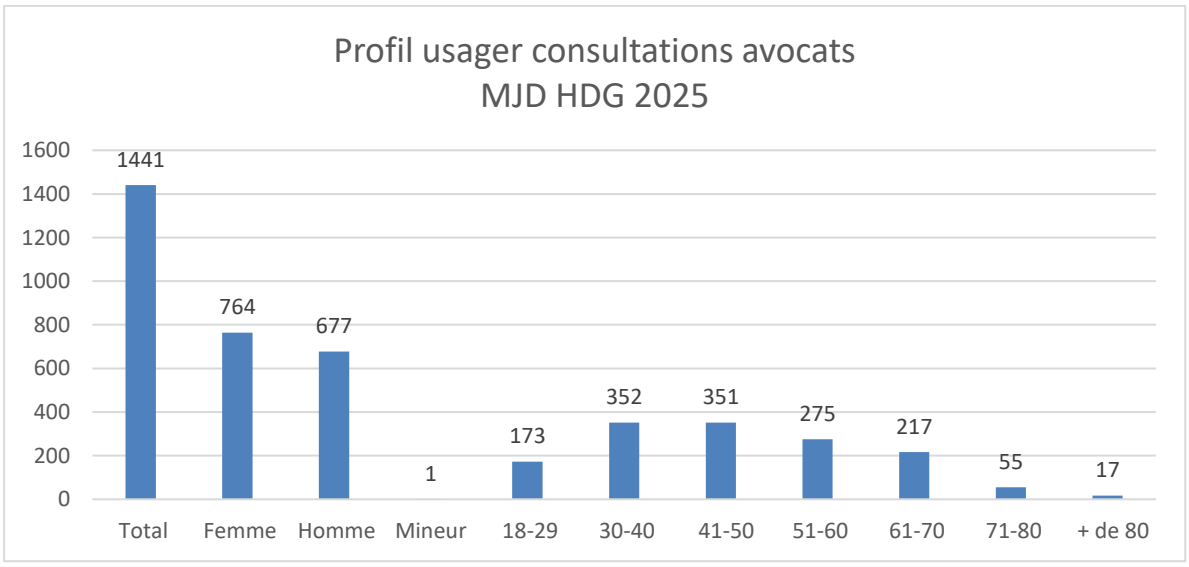

La répartition fait apparaître une majorité de femmes et met en évidence une prédominance des usagers appartenant aux classes d'âge actives, notamment entre 30 et 50 ans.

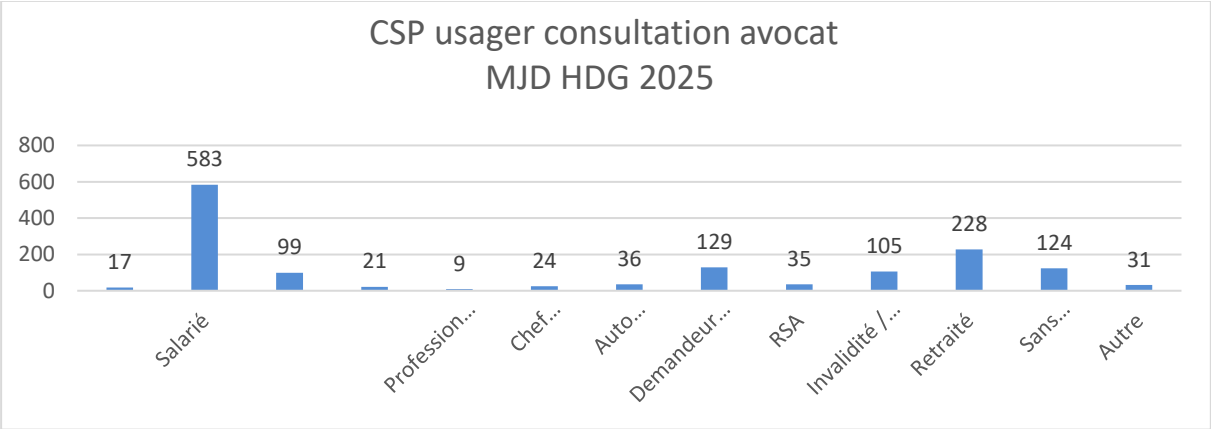

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la répartition des usagers selon les catégories socio-professionnelles met en évidence une majorité de personnes salariées. D'autres catégories sont également représentées, notamment les retraités, les personnes sans profession ainsi que les demandeurs d'emploi.

Les publics en situation de vulnérabilité, tels que les bénéficiaires l'AAH sont également présents, soulignant le rôle de la MJD dans l'accès au droit pour des publics fragilisés.

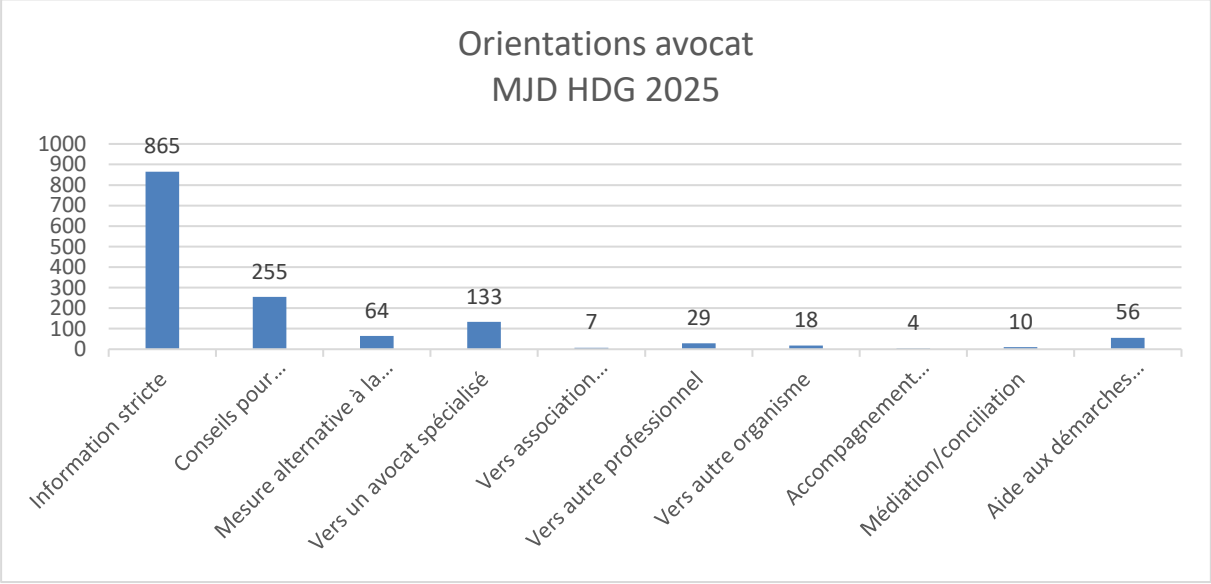

L'analyse des orientations à l'issue des consultations met en évidence une forte proportion d'informations juridiques délivrées, et le rôle essentiel d'information et de premier niveau assuré par les permanences.

Les conseils pour procédure judiciaire ainsi que les orientations vers un avocat témoignent également de l'accompagnement apporté aux usagers.

En 2025, l'activité des permanences d'avocats au sein de la MJD HDG confirme son rôle central dans l'accès au droit sur le territoire.

Les intervenants en matière d'amiable

Les modes amiables de règlement des différends occupent une place essentielle au sein de la MJD, en offrant aux usagers la possibilité de résoudre leurs litiges par le dialogue et la recherche d'un accord entre les parties.

Par ailleurs, l'obligation de recourir à une tentative préalable de résolution amiable pour certains litiges prévue par l'article 750-1 du Code de procédure civile, a un impact direct sur l'activité, en entraînant une augmentation des demandes orientées vers les conciliateurs.

LES CONCILIATEURS DE JUSTICE
76 permanences

La MJD dispose de quatre conciliateurs de justice intervenant selon des modalités complémentaires : deux conciliateurs assurent une permanence d'une demi-journée par mois, une troisième intervient sur deux journées complètes mensuelles, tandis qu'un quatrième assure deux demi-journées tous les quinze jours.

En 2025, les conciliateurs de justice ont reçu 321 usagers contre 375 en 2024, **soit une diminution de 14.4%.** Cette baisse peut notamment s'expliquer par la réduction du nombre de conciliateurs intervenant au sein de la MJD, passés de cinq en 2024 à quatre en 2025.

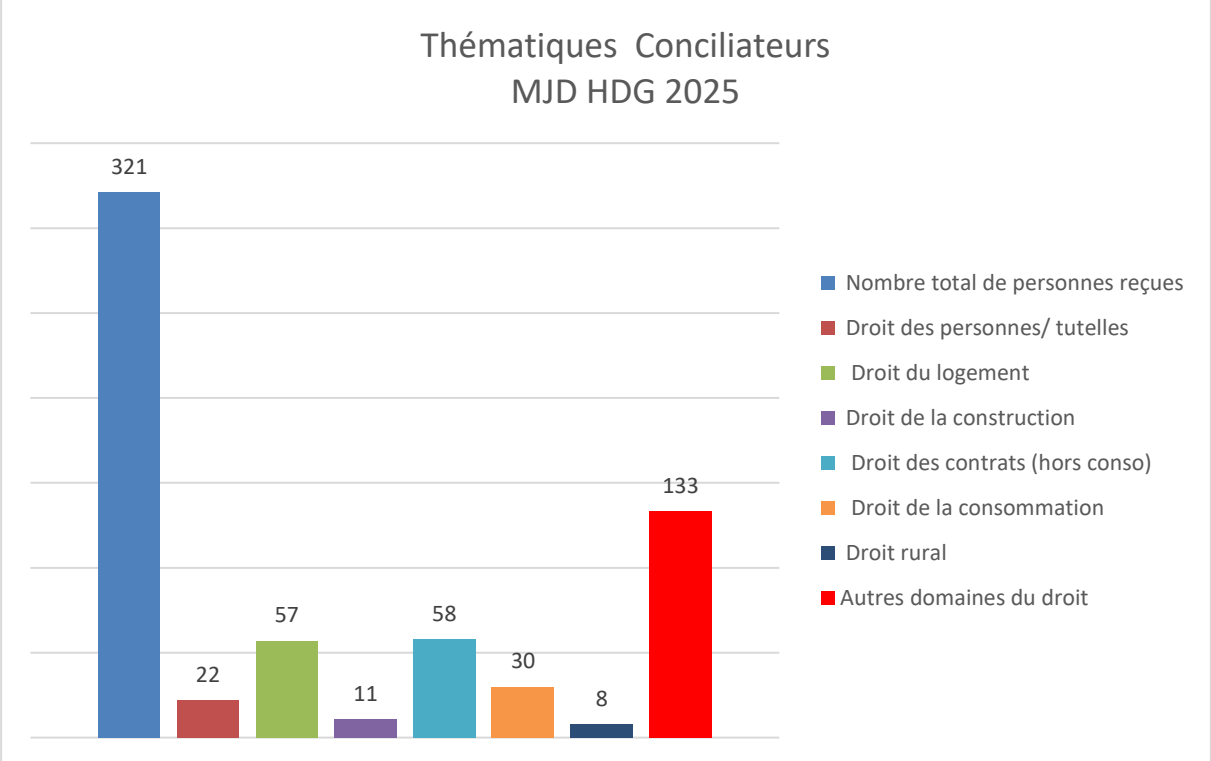

La répartition des usagers fait apparaître une majorité d'hommes (179) par rapport aux femmes (141). Les problématiques traitées concernent principalement le droit du logement et le droit des contrats.

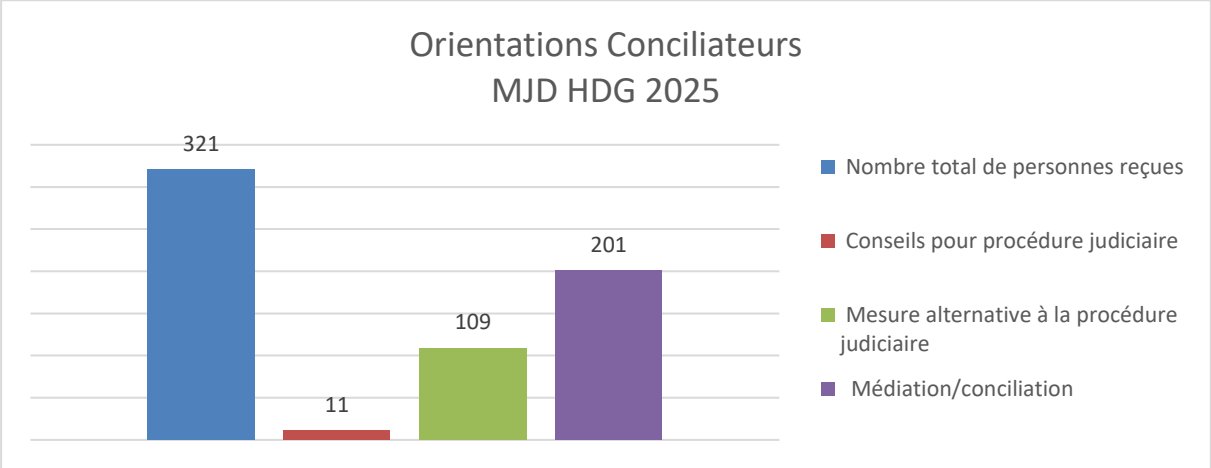

Les orientations portent majoritairement sur des conciliations et des mesures alternatives, **avec 46 accords écrits formalisés.**

L'activité des conciliateurs confirme leur rôle essentiel dans le règlement amiable des litiges. Malgré une légère baisse liée à une réduction des effectifs, le dispositif reste mobilisé et permet d'aboutir à des solutions concrètes pour les usagers.

AGEP MEDIATION FAMILIALE

8 permanences

La médiation familiale est encouragée par l'association AGEP depuis janvier 2020. Des permanences ont lieu une fois par mois, à raison d'une demi-journée, et sont destinées à informer les personnes sur le règlement amiable des affaires familiales.

En 2025, 21 personnes ont été reçues contre 24 en 2024. La répartition des usagers fait apparaître une majorité de femmes (15), en cohérence avec les problématiques traitées.

Les situations abordées relèvent principalement du droit de la famille, illustrant le recours à la médiation dans le cadre de conflits familiaux.

S'agissant des suites données, 9 mesures alternatives à la procédures judiciaire ainsi que 6 médiations ont été engagées.

La médiatrice en charge de la permanence a quitté ses fonctions en novembre dans le cadre d'un changement de service, tout en assurant un tuilage avec sa remplaçante, permettant ainsi la continuité du dispositif.

Malgré un volume d'activité limité, cette permanence constitue un outil pertinent pour favoriser l'apaisement des conflits et accompagner les familles dans la résolution de leurs différends.

Les associations

L'information juridique est dispensée par diverses associations.

ACC SUD-OUEST

11 permanences

L'Association des Responsables de Copropriété du Sud-Ouest (ARC SO) répond aux questions relatives à la copropriété (relation avec le syndic, répartition des travaux etc.). Elle assure une permanence par mois d'une durée de trois heures. L'association a reçu 26 personnes en 2025 contre 31 personnes en 2024.
Les dates de permanence sont communiquées semestriellement par l'association.
L'association a reçu une majorité de femme (20 femmes, 6 hommes). Les salariés (15 usagers) et les retraités (9 retraités) sont majoritairement représentés. Concernant l'orientation, la majorité des usagers ont été dirigés vers un avocat spécialisé.

Le taux de remplissage s'élève à 50% en 2025, il était de 70% en 2024.

L'ASSOCIATION DU LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL ET SOCIAL (ALIFS)

70 permanences

Une fois par semaine, l'association du lien interculturel familial et social tient une permanence d'une durée de 6h (journée) en droit des étrangers. Ces permanences rencontrent une forte affluence**.** Souvent complètes, elles témoignent d'une bonne identification du dispositif par les usagers, qui le sollicitent de manière récurrente.

Avec un taux de remplissage de 91.40 % et 319 personnes reçues en 2025 (351 en 2024) les permanences enregistrent une fréquentation soutenue, traduisant une forte demande en droit des étrangers.

Le profil des usagers est globalement équilibré entre les femmes (161) et les hommes (158), avec une prédominance des tranches d'âge 30-40 et 41-51 ans.



La répartition selon les catégories socio-professionnelles fait apparaître une représentation importante de salariés mais également de personnes sans profession, illustrant la diversité des situations des publics accueillis.

ASSOCIATION ATELIER GRAPHITE

22 permanences

Les permanences assurées par l'**association Atelier Graphite (rédaction de courriers administratifs ou juridiques)** permettent la production d'un écrit nécessitant la compréhension et la rédaction des termes juridiques. L'écrivain public juriste tient deux permanences par mois d'une durée de trois heures.

L'activité des permanences rencontre toujours une forte affluence (**92 personnes en 2024 pour 93 en 2025**) et sont régulièrement complètes. Dans ce contexte, les usagers sont orientés vers les permanences d'écrivain public proposées par les autres structures. Le public accueilli (45 femmes et 48 hommes) est diversifié, composé notamment de salariés, de retraités, de demandeurs d'emploi et de personne en situation de handicap.

Le taux de remplissage de 85.32 % confirme une sollicitation régulière du dispositif.

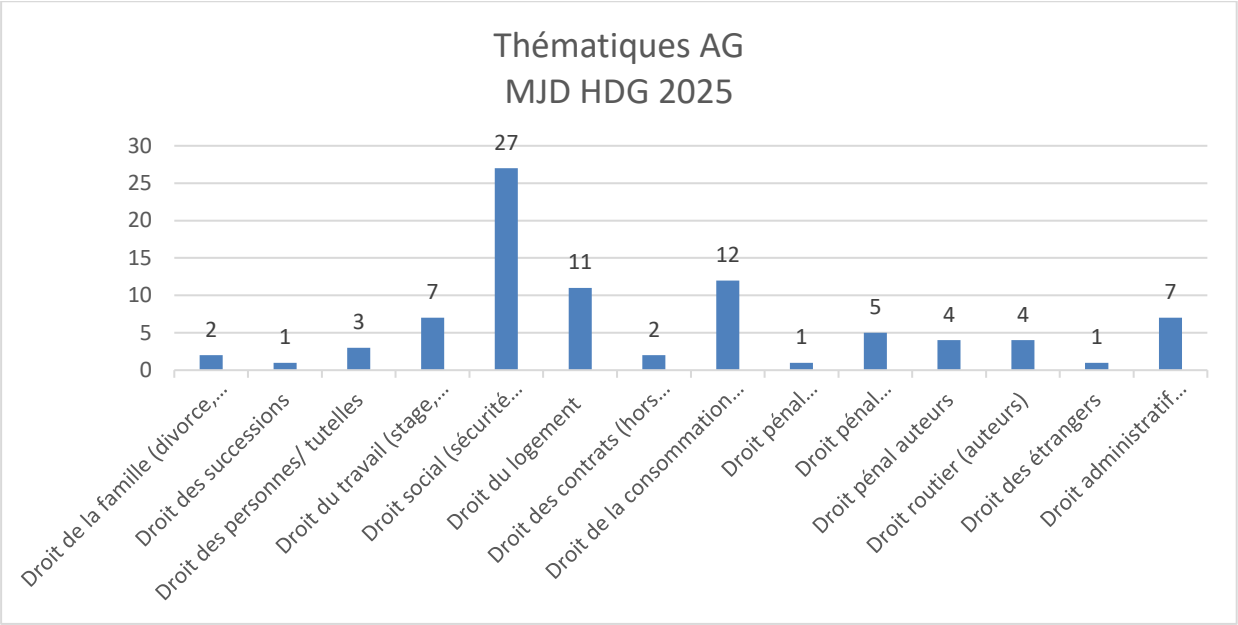

Les principales thématiques abordées concernent le droit social, le droit du logement ainsi que le droit de la consommation.

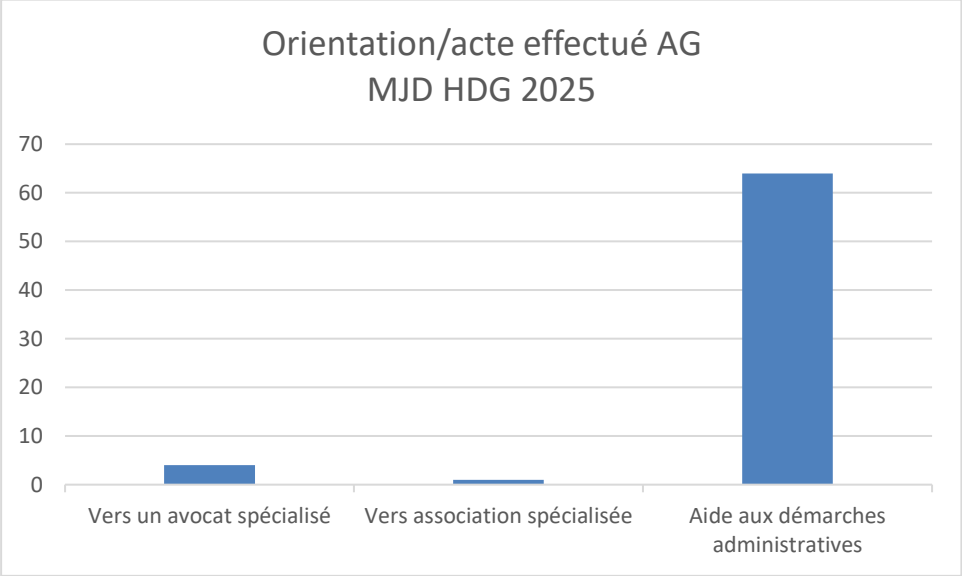

L'accompagnement proposé permet de répondre à la demande.

CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE (CIDFF)

46 permanences

Les juristes du centre d'information sur le droit des femmes et de la famille (CIDFF) interviennent essentiellement dans le droit de la famille tous les mercredis du mois, de 14h à 17h, sur rendez-vous pris auprès de la MJD HDG. 259 personnes ont été accueillies dont :

- 176 femmes
- 83 hommes

Les demandes concernent principalement le droit de la famille et la thématique des violences.

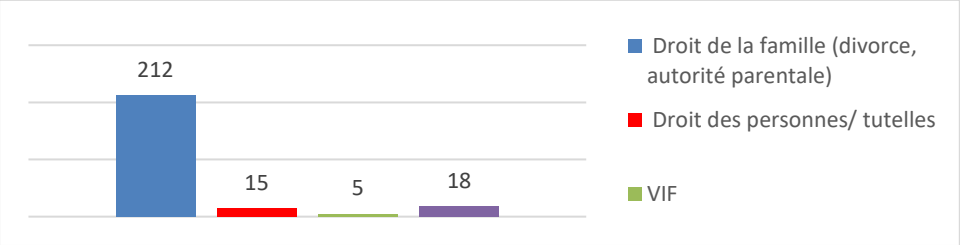

23 femmes victimes de violences ont été reçues, dont :

- 18 victimes de violences au sein du couple
- 5 victimes de violences intrafamiliales

Sur le public reçu par le CIDFF, 71% des femmes vivent seules, dont 64% avec enfant à charge. 60% des femmes sont en emploi, et 55 % sont âgées entre 26 et 45 ans.

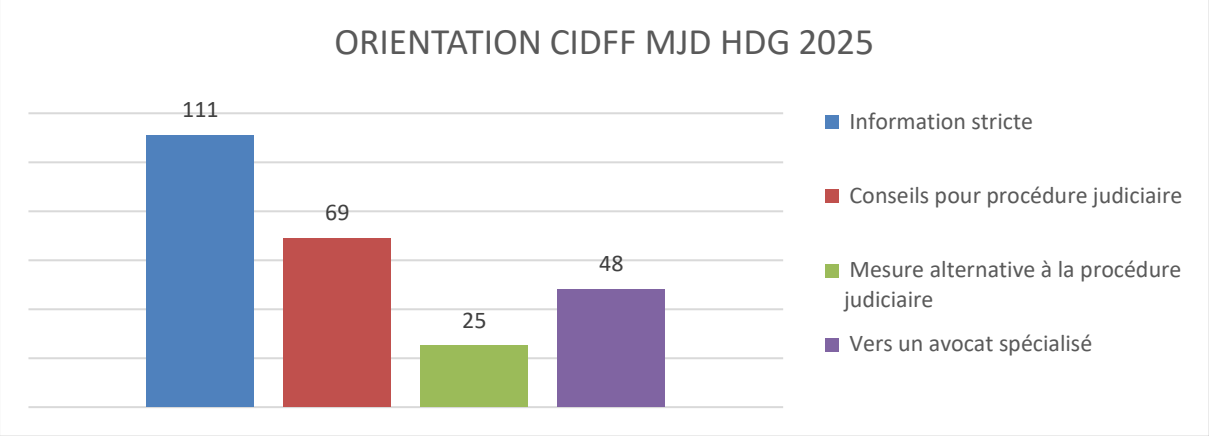

« Les victimes des violences intrafamiliales n'identifient pas toujours les violences qu'elles subissent ou peuvent les minimiser. C'est à l'occasion des questions qu'elles posent en droit de la famille que le.la juriste peut repérer les violences et les situer au regard de la loi » ***(source Bilan CIDFF décembre 2025 permanences MJD HDG****)*

Avec un taux de remplissage de 83,70%, la permanence du CIDFF constitue un maillon essentiel du dispositif d'accès au droit, en apportant une expertise spécifique, notamment en matière de droits des femmes et de lutte contre les violences.

ASSOCIATION FAMILLE EN GIRONDE – SURENDETTEMENT

21 permanences

Les permanences assurées par l'association Famille en Gironde, spécialisée dans l'accompagnement en matière de surendettement ont lieu deux fois par mois les jeudis après-midi. Sur 100 rendez-vous pris par la MJD, **87 rendez-vous** ont été honorés. En 2024, 99 rendez-vous ont été honorés pour 110 rendez-vous.

La répartition des usagers fait apparaître une majorité de femmes (60 femmes pour 27 hommes).

22 personnes, soit 25,3% des usagers, disposent de ressources inférieures à 1000 euros (***source compte rendu d'activité 2025 Famille en Gironde pour la MJD HDG***)

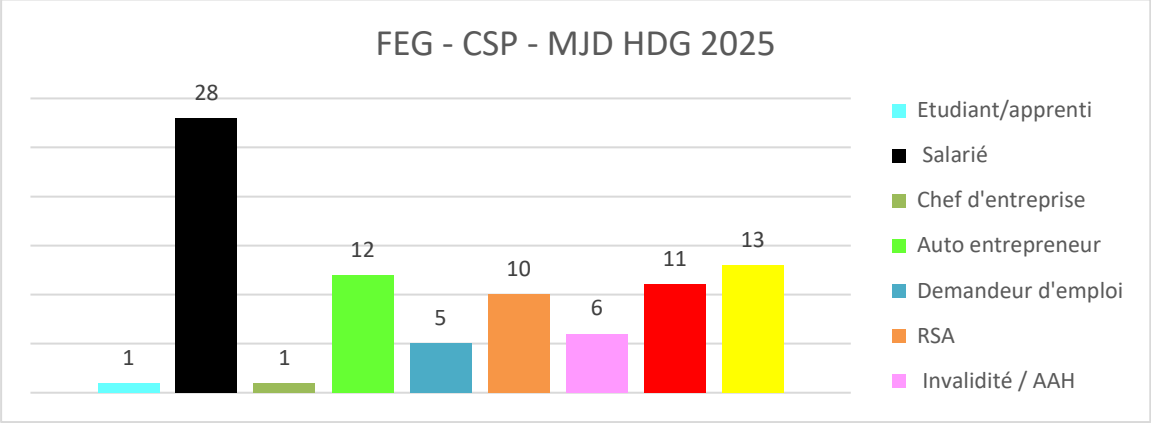

Le profil socio-économique des usagers met en évidence une diversité de situations, avec une présence de salariés (28), d'auto-entrepreneurs (12), de retraités et de bénéficiaires du RSA.

Avec un taux de remplissage de 87 %, cette permanence confirme son rôle essentiel dans l'accompagnement des situations de surendettement et dans le soutien apporté aux usagers confrontés à des difficultés financières.

ASSOCIATION INFODROITS

33 permanences

La permanence Infodroits est assurée une fois par semaine, le vendredi matin, pour une durée de 3 heures. Elle a accueilli 177 usagers en 2025 (218 personnes en 2024) avec un taux de remplissage élevé de 92%, traduisant une forte sollicitation du dispositif.

Cette permanence se caractérise par sa dimension généraliste, les juristes intervenant sur une grande diversité de problématiques juridiques, ce qui en fait un point d'entrée privilégié pour les usagers.

Parmi les thématiques abordées, le droit des contrats est largement majoritaire, avec 139 situations traitées, confirmant l'importance liées aux engagements contractuels dans la vie quotidienne. La répartition fait apparaître une légère majorité de femmes (96) par rapport aux hommes (81) ; et met en évidence une présence importante de salariés et de retraités.

Pour raison budgétaire, l'association a suspendu ses permanences à la MJD HDG sur les mois de septembre et octobre 2025, avec une reprise au 07 novembre 2025.
Infodroits permet de répondre à un large éventail de demandes et contribue pleinement à l'accès au droit des usagers.

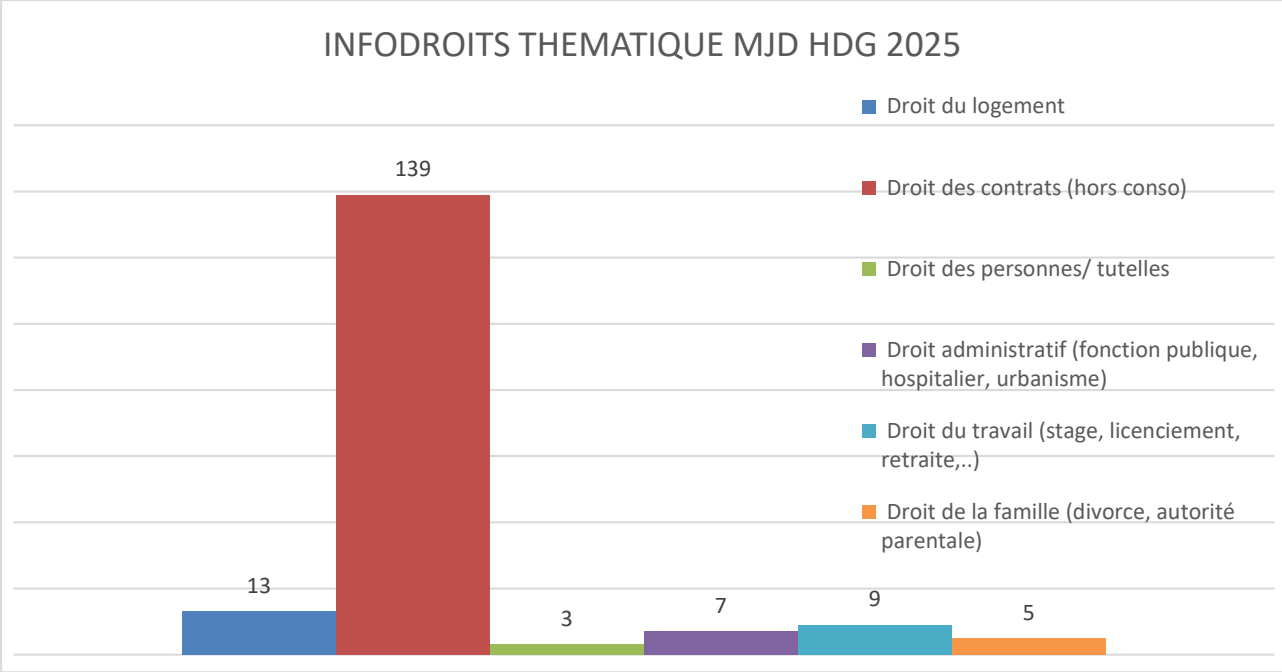

CDAD – JURISTES (DROIT DU TRAVAIL, DROIT DES CONTRATS)

84 permanences

Les permanences assurées par le CDAD reposent sur l'intervention de deux juristes spécialisées, permettant de couvrir des domaines complémentaires du droit.

Une juriste intervient en droit du travail, chaque jeudi, sur une journée complète, tandis qu'une seconde permanence, dédiée au droit des contrats, est proposée chaque mercredi matin.

La légère baisse observée entre 2024 et 2025, avec un passage de 641 à 607 usagers, soit une diminution de 5.3%, peut être mise en perspective la présence de plusieurs jours fériés tombant un jeudi en 2025, ayant pu impacter le nombre de permanences réalisées.

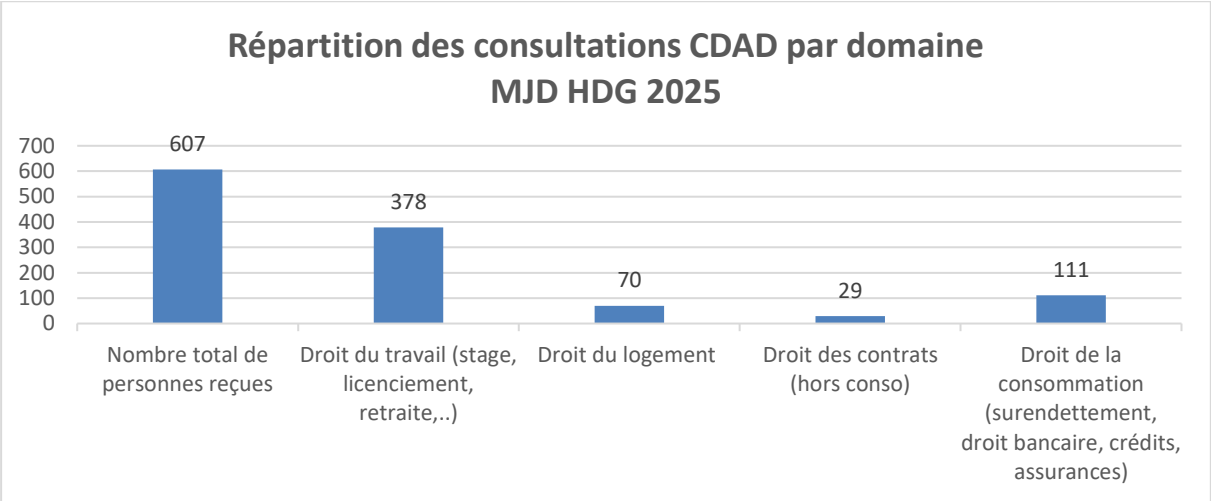

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les consultations se répartissent entre le droit du travail et le droit des contrats. Les situations relevant du droit des contrats recouvrent une diversité de problématiques, notamment en matière de consommation, de relations avec les établissements bancaires ou encore de logement, en particulier dans le cadre des contrats de bail.

Le taux de remplissage des permanences s'élève à 81.48%, traduisant une fréquentation régulière.

La MJD HDG et le CDAD partagent une dynamique partenariale forte, soutenue par une direction commune, favorisant la cohérence des actions menées et une meilleure articulation des dispositifs au bénéfice des usagers.

L'ASSOCIATION RUELLE

L'association propose d'accompagner les victimes de toutes les formes d'exploitation dans le cadre de parcours de traite des êtres humains afin d'amener la personne à identifier le lien d'exploitation et à s'en émanciper.

La MJD met à disposition des locaux pour ces interventions, sans assurer la gestion du planning ni de prise de rendez-vous, qui relèvent directement de l'association.

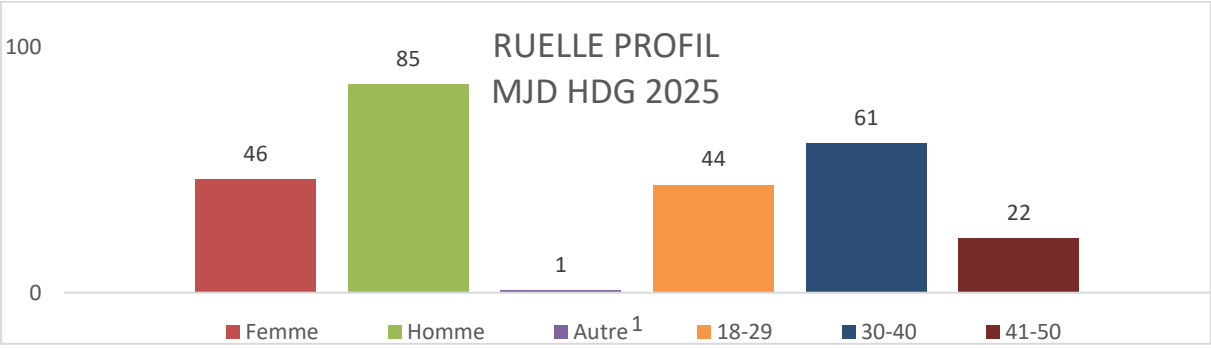

En 2025, l'association a reçu 132 personnes, majoritairement des hommes, pour 152 en 2024. Les tranches d'âge les plus représentées sont celles comprises entre 18 et 40 ans.

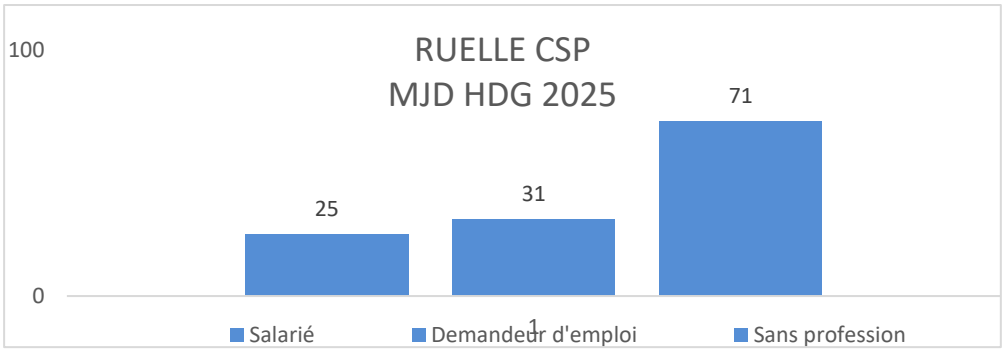

Le public reçu par RUELLE est particulièrement vulnérable, comme l'illustre le planning ci-dessus, une part significative des usagers est sans profession.
Les demandes portent principalement sur le droit pénal pour les victimes pour 86 usagers et sur le droit des étrangers pour 80 usagers.

L'ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO

44 permanences

Au sein de la MJD, **le service d'aide aux victimes de** l'**association laïque du Prado** propose d'aider les victimes d'infractions pénales. Une juriste intervient chaque vendredi matin, sur rendez-vous pris auprès de la MJD ; une psychologue assure une permanence chaque lundi matin, avec une gestion autonome des rendez-vous.

Les orientations vers la juriste du Prado sont majoritairement proposées par la MJD, à l'issue des échanges avec les usagers à l'accueil, ceux-ci ne sollicitant que rarement spontanément ce dispositif. Ce mode de fonctionnement n'en demeure pas moins efficace, comme en témoigne la fréquentation observée, globalement stable, 211 personnes ayant été reçues en 2025 pour 217 en 2024.
La répartition des usagers fait apparaître une majorité de femmes (157) par rapport aux hommes (54), en cohérence avec la nature des situations traitées.

Les publics reçus se situent majoritairement dans la tranche d'âge des 30 à 50 ans et sont principalement des salariés ou des retraités.

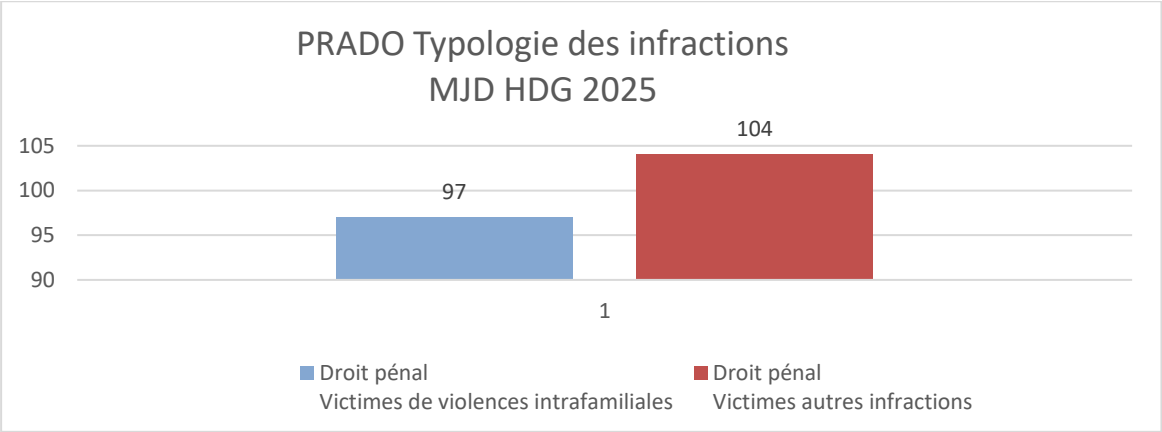

Les problématiques relèvent exclusivement du droit pénal, avec une part importante de situations liées aux violences intrafamiliales.

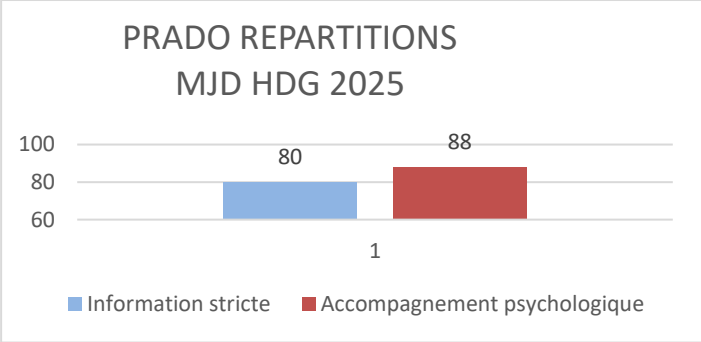

Cette permanence constitue un dispositif essentiel, permettant une prise en charge globale des victimes, tant sur le plan juridique que psychologique.

III. ACTIONS DE COMMUNICATION ET PARTENARIATS

En 2025, la Maison de Justice et du Droit des Hauts de Garonne a poursuivi le développement d'actions de prévention, de sensibilisation à la citoyenneté et de promotion de l'accès au droit en direction des publics variés, jeunes, établissements scolaires, jeunes mineurs incarcérés, public en situation de handicap et publics éloignés du droit.
Ces actions ont été conduites en partenariat étroit avec les collectivités territoriales, les établissements scolaires et structures locales, notamment dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).
Compte tenu de la taille de l'équipe, l'organisation des actions a été pensée afin de répartir les interventions tout au long de l'année, permettant de répondre à un maximum de sollicitations tout en assurant la continuité du fonctionnement de la MJD.

Participation aux évènements nationaux de promotion du droit

Journée Nationale de l'Accès au Droit (JNAD) 23 mai 2025

La MJD HDG a organisé une journée dédiée à l'information et à la sensibilisation du public aux dispositifs d'accès au droit. A cette occasion, des permanences juridiques sans rendez-vous ont été proposées aux usagers.
La journée a également été rythmée par plusieurs temps d'échange et de sensibilisation.



Projection suivie d'une conférence débat : la médiation familiale : une alternative aux conflits ?

Mme GUASTONI de l'AGEP
Mme GOUELLO du CIDFF
Me AIZPITARTE



Conférence débat "Protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales"

Me MOREL FAURY et Mme ECH-CHARY, éducatrice PJJ



La justice vue par les enfants (exposition de dessins des écoles élémentaires d'AMBARES ET LAGRAVE)

Journées Européennes du Patrimoine (JEP)

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la MJD a participé à un programme d'animations organisé en partenariat avec le CDAD et la MJD de Bordeaux au sein du Tribunal Judiciaire.
A cette occasion, la MJD a contribué à :

- L'organisation **d'une table ronde** consacrée à l'architecture judiciaire, en présence de Mme Perreux et Monsieur Gaudeul, chefs de juridiction du TJ de Bordeaux,

- À l'atelier "Dessine-moi ta Justice !", un atelier créatif qui invite les participants à représenter leur perception de la Justice,

- À l'animation « A la découverte de vos droits : connaître, comprendre, agir » accessible à un public dés l'âge de 8 ans.

Ces évènements s'inscrivaient dans une programmation plus large portée par les partenaires, comprenant diverses actions.



Table ronde consacrée à l'architecture judiciaire



Stand d'informations

Nuit du droit – 02 octobre 2025



La MJD HDG a participé à l'édition 2025 de la Nuit du droit**, co- organisée avec la MJD de Bordeaux et le CDAD.**

Au programme : un ciné-débat sur le thème de la protection des mineurs victimes. La première partie de la soirée était dédiée à la diffusion du documentaire "*Mineurs en peine, des Procureurs en première ligne*". La seconde partie de l'évènement a été consacrée à un débat avec différents professionnels œuvrant dans la protection des mineurs victimes.



« Mineurs en peine, des procureurs en première ligne » en présence de Madame Caroline DAUZIE responsable service réparation pénale PRADO, Mme Fatiha ECH CHARY éducatrice PJJ, Me Julie GABINSKI et Me Rémy LEGIGAN avocats membres du CRIC et Monsieur Sébastien BAUMERT-STORTZ, vice-président en charge des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Libourne.

Actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté

La MJD intervient régulièrement auprès des établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes aux règles de droit, à la responsabilité individuelle et aux valeurs citoyennes.





« Moi, jeune citoyen » 9/13 ans **« Ado et citoyen » 13/18 ans**

Des interventions de prévention ont été menées auprès d'élèves du territoire dans le cadre des modules 9/13 Moi jeune citoyen, sensibilisation à la citoyenneté et aux règles de vie en société et 13/18 Ado et citoyen, questions de justice et de responsabilité pénale des mineurs. Ainsi, **1803 jeunes** ont pu bénéficier de ces animations, contre 1200 élèves en 2024.

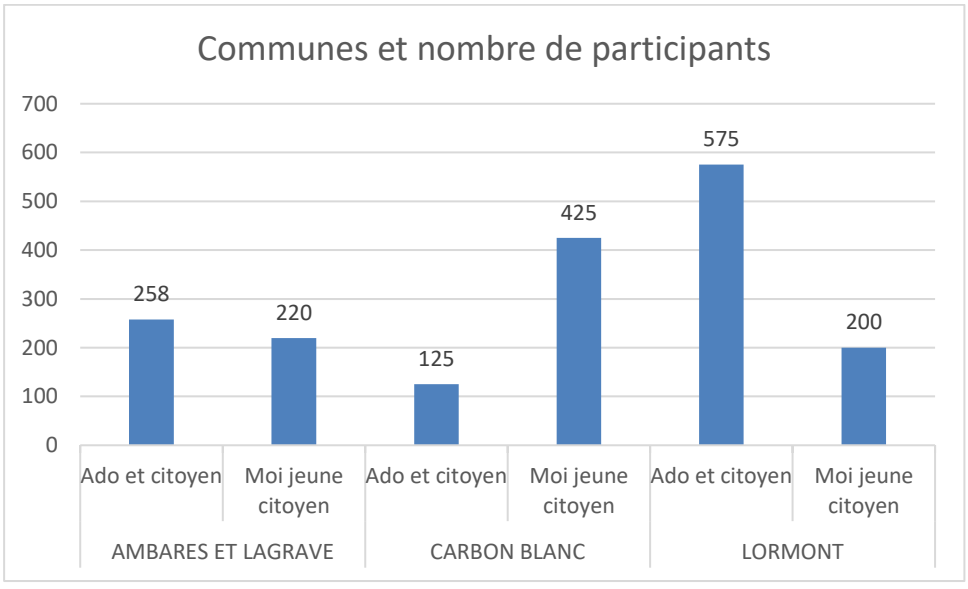

Afin de répondre aux sollicitations des établissements, les interventions sont réparties tout au long de l'année scolaire, ce qui permet d'optimiser l'organisation des actions tout en tenant compte des moyens humains de la structure.

Sensibilisations aux risques liés au protoxyde d'azote

Une action spécifique de sensibilisation a été menée auprès de **cinq classes du collège Montaigne à Lormont**, soit une centaine de collégiens, portant sur les risques liés à la consommation de protoxyde d'azote. Ces interventions en travail partenarial avec le CLSPD de Lormont, permettent de coordonner les actions de prévention et d'adapter les interventions aux problématiques locales.

Cette animation visait à informer les jeunes sur les conséquences juridiques et sanitaires de cette pratique, dans une démarche de prévention.



Sensibilisation aux risques liés aux addictions, avec un focus sur le protoxyde d'azote

Atelier philo /justice

La MJD HDG a mis en œuvre au sein du quartier mineurs du centre pénitentiaire de Gradignan, des ateliers « philo justice » visant à favoriser la réflexion des jeunes détenus autour des notions de responsabilité, de loi et de citoyenneté. En 2025, **quatre séances ont été organisées, permettant de toucher 24 mineurs**. Ces temps d'échange, fondés sur une approche participative et adaptée au public, contribuent à développer l'expression, la compréhension des règles sociales, s'inscrivant dans une démarche de prévention de la récidive et de responsabilisation.

En 2025, la MJD HDG a fortement renforcé ses actions de prévention et de sensibilisation permettant de toucher **2004 jeunes** à travers des interventions citoyennes, des ateliers philo justice et des actions ciblées.

Actions partenariales en direction de la jeunesse

Soirée Battle Quizz – Collège Claude Masse AMBARES ET LAGRAVE Mardi 8 avril 2025

Une animation sous forme d'une battle quizz, sur les droits et devoirs au cours de laquelle les élèves affronteront leurs parents, à destination des élèves des classes de CM1 et de 4ème ayant bénéficié des positions Moi, jeune citoyen (9 /13), en partenariat avec le CLSPD d'AMBARES ET LAGRAVE.



Défi sans écran – AMBARES ET LAGRAVE - 14 mai 2025

La MJD a participé au dispositif « Défi sans écran » organisé en partenariat avec le CLSPD d'AMBARES ET LAGRAVE.
Cette action vise à sensibiliser les jeunes et leurs familles aux usages du numérique et à promouvoir des pratiques favorisant les échanges sociaux et activités alternatives.



Défi sans écran – 14 mai 2025

Match ton job – Service jeunesse de LORMONT – 21 mai 2025

Dans le cadre d'un partenariat avec le service jeunesse de la commune de Lormont, la MJD a participé à l'action « Match ton job ». Cette initiative permet aux jeunes de rencontrer des professionnels et d'être sensibilisés aux droits et obligations liés à l'entrée dans la vie professionnelle.



Match ton job – 21 mai 2025

Actions d'accès au droit auprès de publics spécifiques

Journée Internationale des droits de l'enfant - Mardi 25 novembre 2025

Une journée d'animation sur la justice et les droits des mineurs après de jeunes en situation de handicap au sein de l'IMPro de TRESSES, **co-organisée avec le CDAD,** avec au programme :

- Atelier dessin/ collage « Représentations de la justice »
- Jeu de l'oie sur la justice des mineurs et le harcèlement
- Quizz sur les droits de l'enfant
- Atelier animé par la Gendarmerie
- Animation avec la mallette
- Présentation de plusieurs scénettes de théâtre représentant des procès fictifs en présence des parents Thèmes : cyberharcèlement, vol, …

Actions menées avec les partenaires locaux

Bienvenue chez vous – 17 septembre 2025

La MJD HDG développe de nombreux partenariats avec les acteurs locaux afin de promouvoir les actions de l'accès au droit sur le territoire. C'est la deuxième édition de l'action Bienvenue chez vous, à laquelle participe la MJD HDG.



Cette initiative vise à favoriser l'information des habitants sur leurs droits et les dispositifs existants, notamment en matière de vie quotidienne, de logement et de citoyenneté.



Bienvenue chez vous – 17 septembre 2025 – LORMONT

Accueil de stagiaires et découverte des métiers de la justice (PARCOURS JUSTICE)

La MJD HDG participe à la sensibilisation des jeunes aux métiers de la justice en accueillant des stagiaires dans le cadre de parcours de découverte, une immersion proposée aux jeunes au sein de la MJD.
Ils observent des professionnels du droit, assistent à une audience CI et travaillent collectivement sur une thématique liée à la justice.

L'objectif est double : déconstruire les représentations de la justice et donner à voir concrètement son fonctionnement, favoriser la compréhension des règles et des décisions de justice tout en suscitant l'intérêt pour les métiers du droit.
Sur l'année 2025, 46 stagiaires ont été accueilli au sein de la MJD.

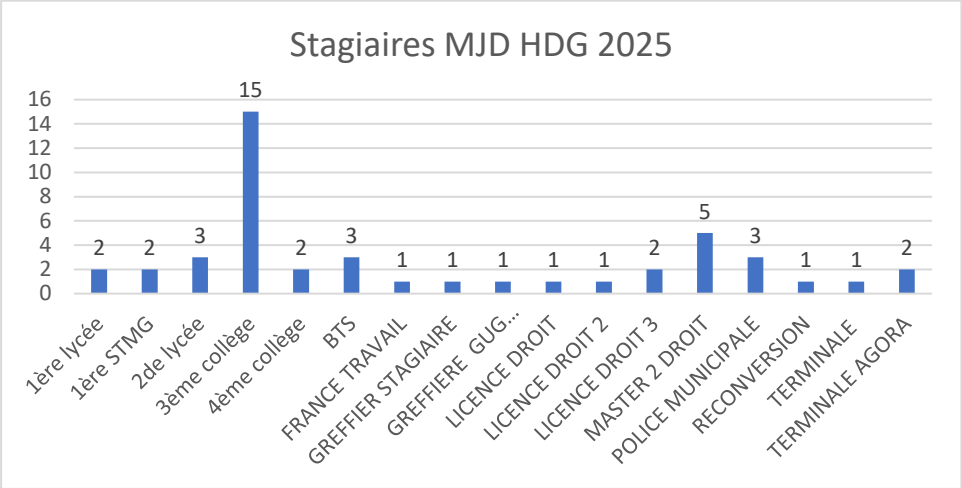

LES CLSPD du territoire

En 2025, la MJD a poursuivi son travail partenarial avec plusieurs CLSPD, notamment ceux de :

- Lormont
- Ambarès et Lagrave
- Cenon

Ces collaborations permettent de coordonner les actions de prévention et d'adapter les interventions aux problématiques locales.

IV. BILAN

Au cours de l'année 2025, **26 089 personnes** ont contacté la MJD HDG soit en s'y rendant physiquement, soit par téléphone, soit par courriel, pour 29 813 en 2024. L'accueil téléphonique connait une diminution, entrainant une baisse du volume globale. Elle est en partie due à la mise en place dès septembre 2025, de la plateforme en ligne **RDV Solidarités**, dispositif de gestion des rendez-vous qui permet un **système d'annulation automatisé** par sms et allège significativement les tâches de suivi, notamment les appels de confirmation.
En revanche, **une forte sollicitation par courriel est constatée**. Cette tendance devrait se poursuivre avec le développement du site www.maisondejustice.fr qui permet désormais à l'usager de saisir directement la MJD via le lien « nous contacter ».

Il est constaté une augmentation de la fréquentation de l'accueil physique. Paradoxalement le nombre d'informations et de consultations juridiques apparait en diminution. Cela s'explique principalement par une réorganisation de l'accueil, le greffier assurant une part importante de l'information dès le premier contact avec l'usager. Les renseignements délivrés en amont, notamment en matière procédurale, permettent de répondre immédiatement à certaines demandes tout en impactant mécaniquement le volume des consultations comptabilisées. Pour l'année 2025, les informations délivrées par le greffier sont intégrées aux statistiques de l'accueil physique.

En avril 2025, la MJD HDG a expérimenté en site pilote les **statistiques dématérialisées** via Framaforms, dispositif ensuite généralisé aux MJD de Lesparre et Bordeaux. Cette innovation a considérablement réduit l'usage du papier, accéléré la collecte des données et simplifié l'analyse statistique, offrant ainsi un suivi plus rapide, plus fiable et structuré.

Les principales visites à la MJD HDG concernent les **domaines du droit du travail, du droit de la famille et du droit des étrangers**, **confirmant la tendance de 2024.** Une augmentation de 17,6% est observée pour le droit de la famille, et de 11, 1 % pour le droit du travail. **Le droit de la consommation et le droit du logement enregistrent une augmentation.**

Le taux de remplissage global des permanences d'accès au droit s'élève à 88.3%. Ce niveau de fréquentation témoigne d'une forte mobilisation du public et d'une bonne adéquation de l'offre aux besoins du territoire.

ACCES AU DROIT	RV POSSIBLES	RV HONORES	TAUX DE REMPLISSAGE
AVOCATS	1542	1441	**93,45%**
CDAD	745	607	**81,48%**
ALIFS	349	319	**91,40%**
INFODROITS	192	177	**92%**
CIDFF	276	231	**83,70%**
FEG	100	87	**87%**
ATELIER GRAPHITE	109	93	**85,32%**
ACC	44	26	**50%**
TOTAL	3393	2996	**88,30%**

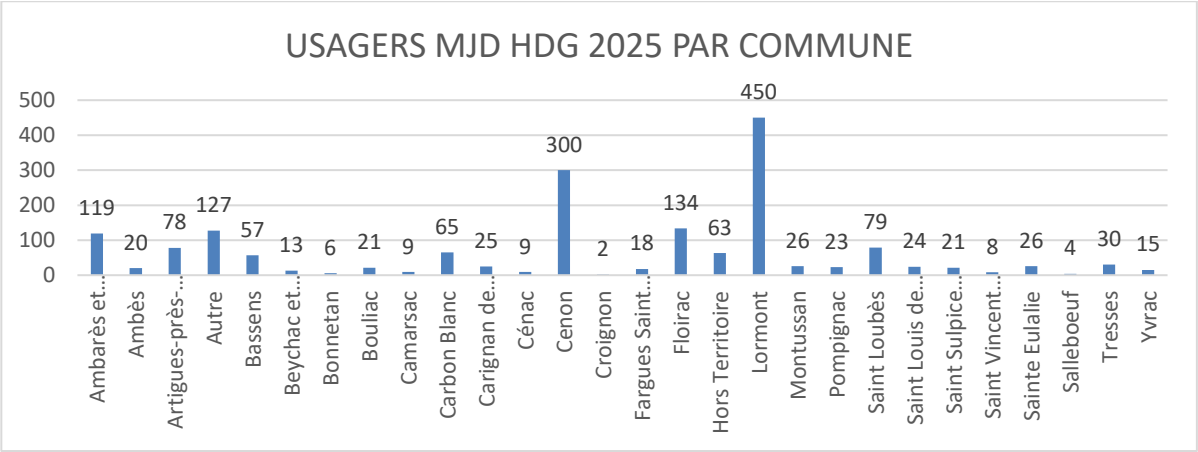
USAGERS MJD HDG 2025 PAR COMMUNE
500
400
300
200
100
0
119
20
78
127
57
13
6
21
9
65
25
9
300
2
18
134
63
450
26
23
79
24
21
8
26
4
30
15
Ambarès et...
Ambès
Artigues-près-...
Autre
Bassens
Beychac et...
Bonnetan
Bouliac
Camarsac
Carbon Blanc
Carignan de...
Cénac
Cenon
Croignon
Fargues Saint...
Floirac
Hors Territoire
Lormont
Montussan
Pompignac
Saint Loubès
Saint Louis de...
Saint Sulpice...
Saint Vincent...
Sainte Eulalie
Salleboeuf
Tresses
Yvrac

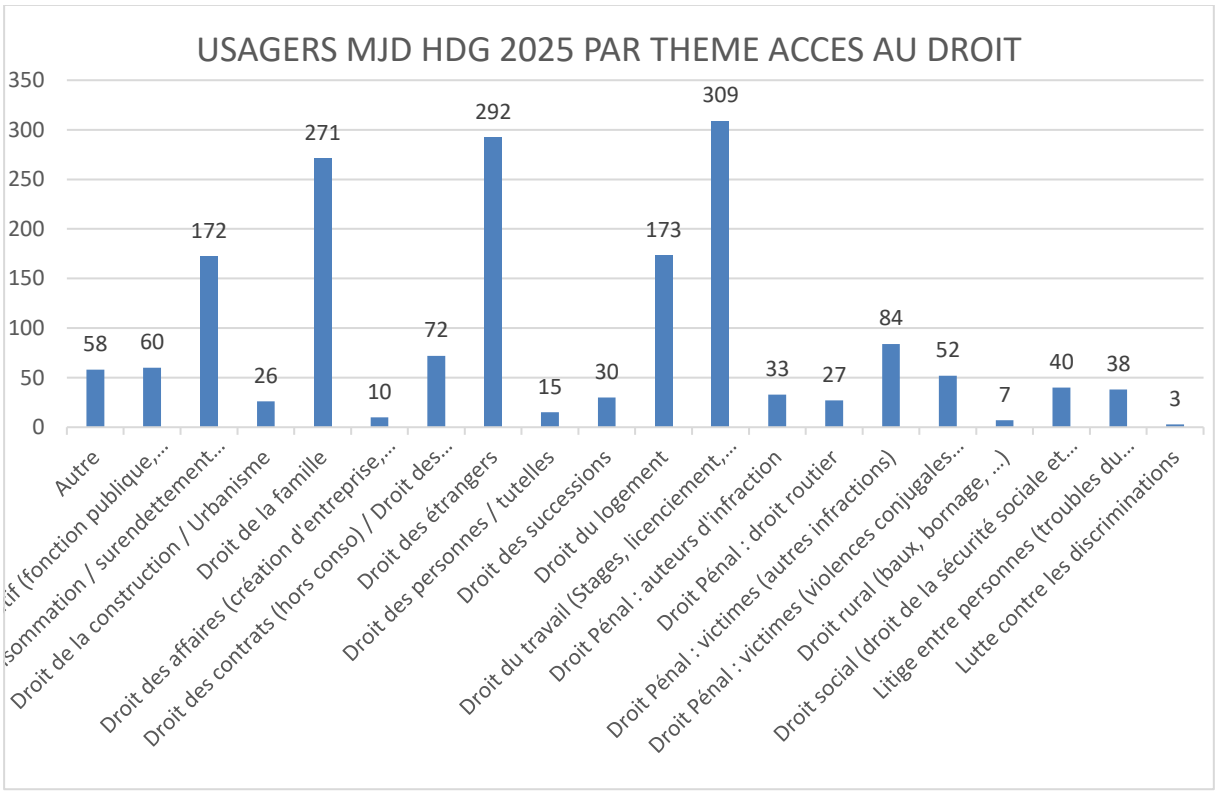
USAGERS MJD HDG 2025 PAR THEME ACCES AU DROIT
350
300
250
200
150
100
50
0
58
60
172
26
271
10
72
292
15
30
173
309
33
27
84
52
7
40
38
3
Autre
tif (fonction publique,...
sommation / surendettement...
Droit de la construction / Urbanisme
Droit de la famille
Droit des affaires (création d'entreprise,...
Droit des contrats (hors conso) / Droit des...
Droit des étrangers
Droit des personnes / tutelles
Droit des successions
Droit du logement
Droit du travail (Stages, licenciement,...
Droit Pénal : auteurs d'infraction
Droit Pénal : droit routier
Droit Pénal : victimes (autres infractions)
Droit Pénal : victimes (violences conjugales...
Droit rural (baux, bornage, ...)
Droit social (droit de la sécurité sociale et...
Litige entre personnes (troubles du...
Lutte contre les discriminations

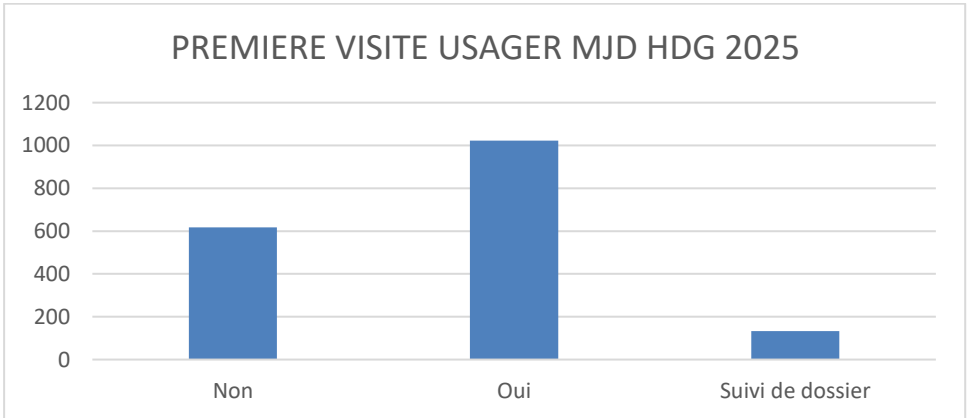
PREMIERE VISITE USAGER MJD HDG 2025
1200
1000
800
600
400
200
0
Non
Oui
Suivi de dossier

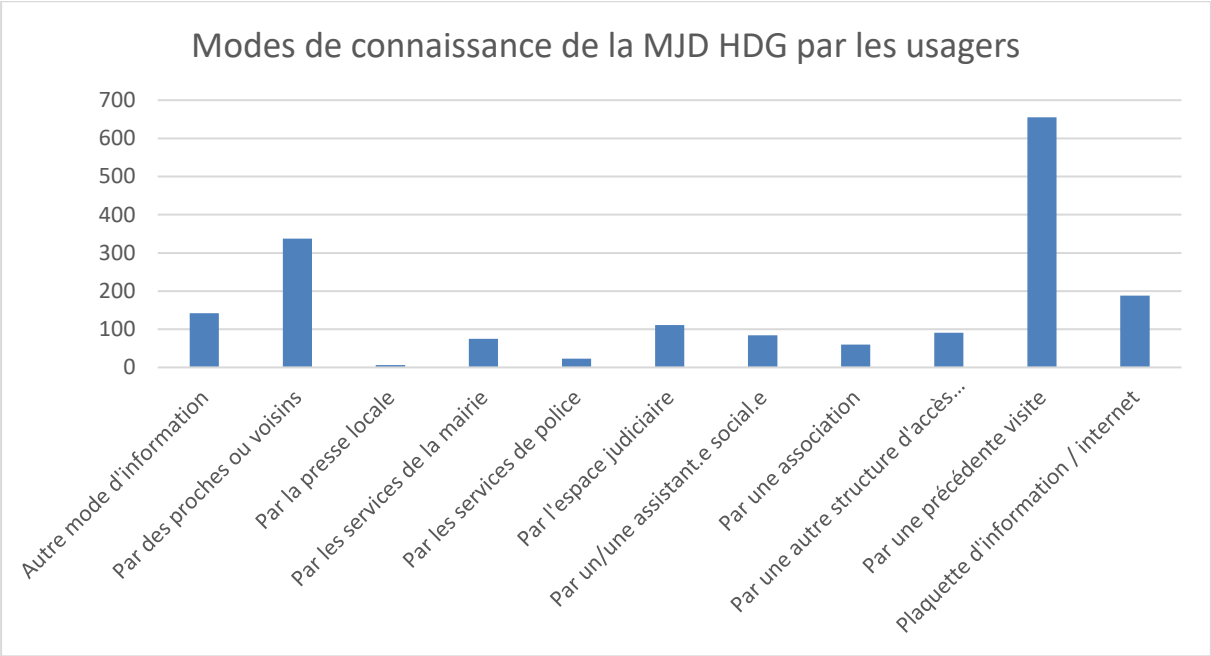
Modes de connaissance de la MJD HDG par les usagers
700
600
500
400
300
200
100
0
Autre mode d'information
Par des proches ou voisins
Par la presse locale
Par les services de la mairie
Par les services de police
Par l'espace judiciaire
Par un/une assistant.e social.e
Par une association
Par une autre structure d'accès...
Par une précédente visite
Plaquette d'information / internet

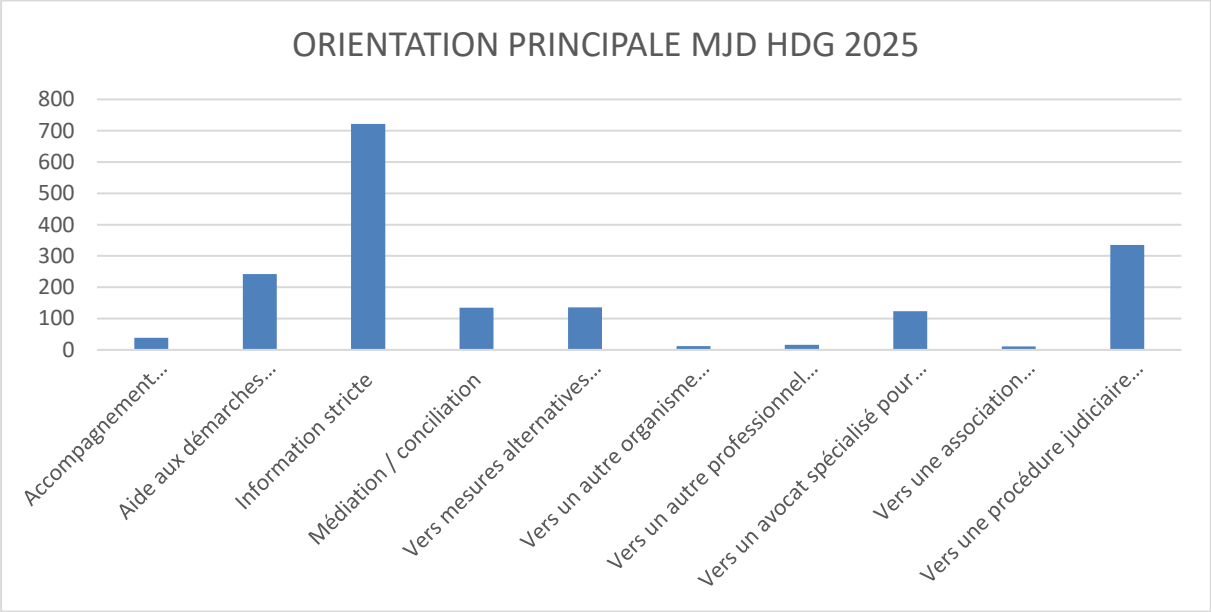
ORIENTATION PRINCIPALE MJD HDG 2025
800
700
600
500
400
300
200
100
0
Accompagnement...
Aide aux démarches...
Information stricte
Médiation / conciliation
Vers mesures alternatives...
Vers un autre organisme...
Vers un autre professionnel...
Vers un avocat spécialisé pour...
Vers une association...
Vers une procédure judiciaire...

La convivialité au sein de la MJD

Cette année, la convivialité s'est particulièrement illustrée à travers l'organisation de deux repas partagés, en juillet puis à l'occasion d'Halloween. Ces temps informels ont permis de renforcer les liens entre les différents acteurs, dans une ambiance chaleureuse et fédératrice.

Les relations entre les intervenants et le personnel permanent de la MJD sont très positives, marquées par un climat de confiance, de respect et de collaboration efficace au quotidien.


Repas partagé octobre 2025


Repas partagé juillet 2025

FOCUS QPV

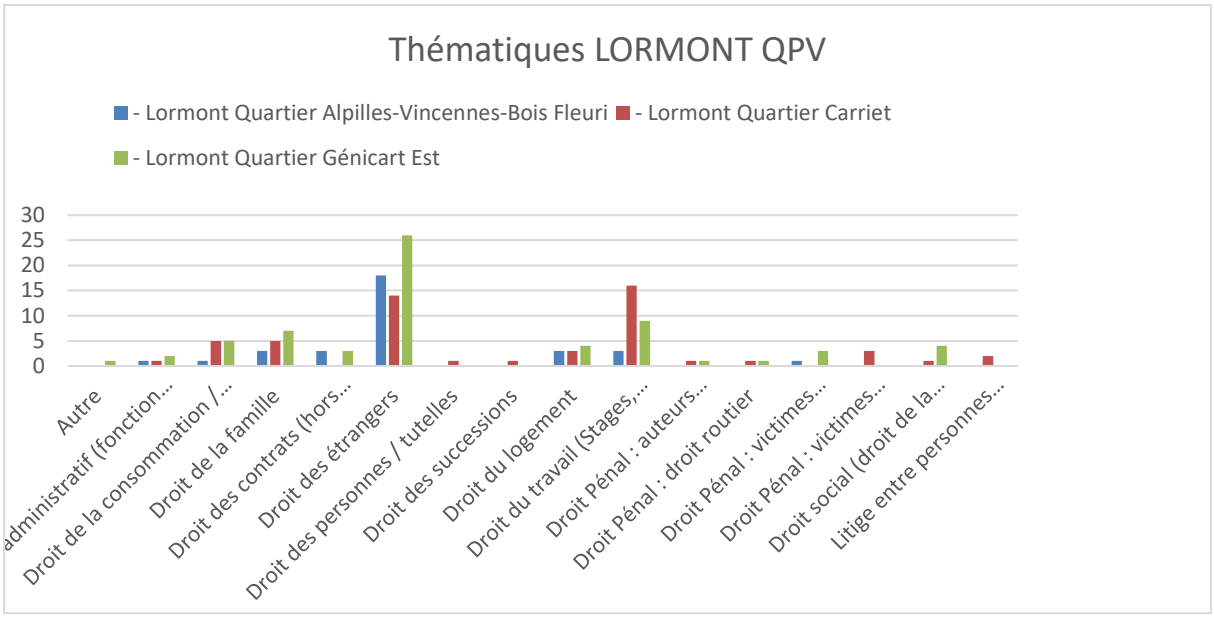

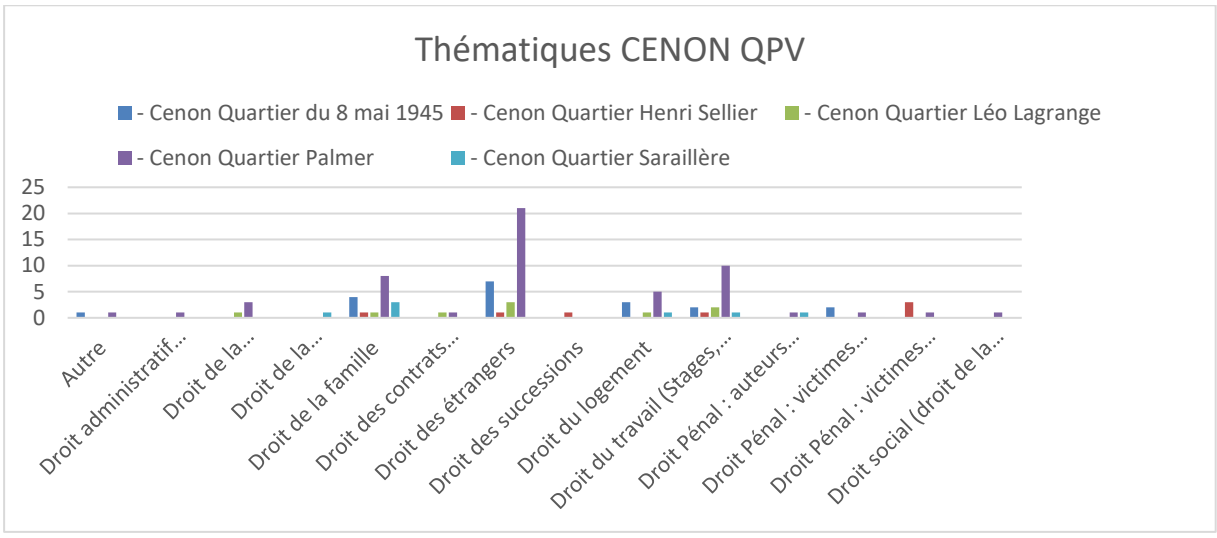

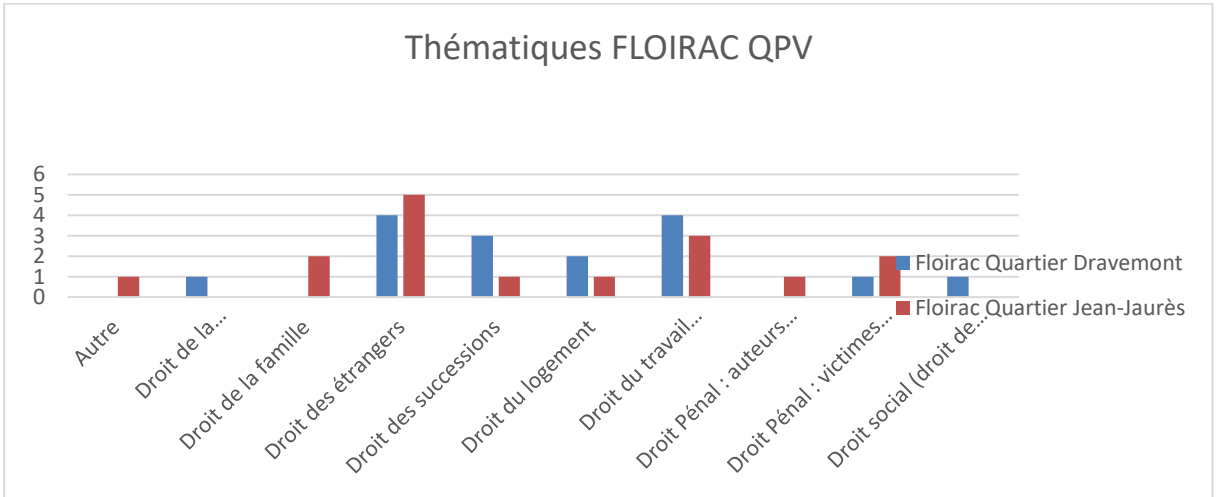

Les consultations concernent majoritairement le droit des étrangers, le droit du travail, le droit de la famille et le droit du logement.

PERSPECTIVES ET PROJETS 2026

Plusieurs actions engagées en 2025 se poursuivent et se développent en 2026. La MJD HDG poursuit notamment le renforcement de ses partenariats avec les acteurs locaux, notamment :

- Les CLSPD de Lormont, Ambarès-et-Lagrave, Cenon
- Le Parcours de Réussite éducative de Bassens
- Les Cités éducatives de Lormont et Cenon, afin de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation à destination des jeunes.
- L'ATIGIP dans le cadre d'accueil de TIG.
- Les établissements scolaires du territoire.

Développement des ateliers philo justice

Des ateliers philo justice ont été mis en place dès janvier 2026 à destination des enfants du centre socio-culturel LE PHARE, à Lormont et des écoliers d'une classe mixée CM1/CM2 de Floirac.
Une phase d'expérimentation est programmée dans 3 écoles maternelles pilotes de Lormont, dans le cadre d'un partenariat avec la Cité Educative.
Ce dispositif pourrait être étendu à d'autres établissements du territoire, notamment à Bassens à partir de novembre 2026.

Développement et proposition aux établissements scolaires des animations MJD HDG :

- La justice vue par les enfants (niveau CM)
- Prévention du harcèlement scolaire (niveau CM)
- Droits et devoirs du citoyen (niveau CM)
- Egalité filles/garçons (niveau CM)
- Addiction focus écran (collégiens)
- Addiction focus protoxyde (lycéens)
- Fake news (lycéens)

Développement du dispositif « Parcours Justice »

Le dispositif, initié en 2025, vise à proposer aux jeunes une découverte progressive de l'institution judiciaire et des métiers du droit et se poursuit en 2026.

Développement de la mesure de responsabilisation

La Maison de justice et du droit a pour mission de favoriser l'accès au droit, la prévention et l'éducation à la citoyenneté. Dans ce cadre, la mise en place de mesures de responsabilisation à destination des élèves des lycées s'inscrit dans une logique éducative et préventive, en lien avec les établissements scolaires.

La mesure de responsabilisation constitue une sanction éducative prévue par le Code de l'éducation (Art R.511-13), pouvant se substituer à une sanction d'exclusion. Elle vise à permettre à l'élève de comprendre la portée de ses actes, d'en mesurer les conséquences et de s'inscrire dans une démarche constructive.

Dès janvier 2026, la MJD a accueilli des stagiaires en mesure de responsabilisation. Ces stages, d'une demi-journée à 48h, auxquels les délégués du Procureur sont associés, comprennent un module de réflexion et un temps d'échange autour des conséquences des comportements.

Développement territorial de l'accès au droit

La MJD HDG a engagé un travail de partenariat avec la Communauté de communes des Coteaux Bordelais afin de développer l'accès au droit sur ce territoire.
Depuis le mois de janvier 2026 et jusqu'au mois de juillet 2026, une permanence locale d'accès au droit se tient à Tresses, dans les locaux de la CDC, à raison d'une demi-journée tous les deux mois.

Développement d'ateliers de sensibilisation public adulte en situation de handicap

Un projet d'ateliers est proposé en partenariat avec l'EDEA de Cenon, à destination d'un public adulte en situation de handicap. Organisés en petit groupe sur plusieurs séances, ces temps permettent d'aborder des thématiques telles que les violences, les insultes, les conduites à risque, les droits des personnes. L'objectif est de favoriser la compréhension, l'expression et l'accès aux droits.
Les ateliers ont débuté en mars 2026 et prendront fin en mai 2026, avec une volonté d'étendre ce dispositif à d'autres structures EDEA.

Au regard des actions menées en 2025, la MJD HDG s'affirme comme un acteur de proximité incontournable en matière d'accès au droit et de prévention. Forte de la dynamique partenariale engagée, elle poursuivra en 2026 le développement de ses interventions afin de renforcer encore son action au service des publics du territoire.

Fait à Bordeaux le ____

La présidente du tribunal judiciaire	Le procureur de la République